

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS
CHAROLAIS BRIONNAIS**
14 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
71600 PARAY LE MONIAL

Document approuvé par le Comité syndical le 30 octobre 2014

SCoT du Pays Charolais-Brionnais
Projet d'Aménagement et de
Développement Durable
PADD

**L'équipe LDA accompagne le Pays
dans l'élaboration du projet SCoT**



LDA

Jacques de Bussy
Valérie Dejour

Mona Lisa

Christophe Miguet
Morgane Piquer

Etudes Actions

Carole Rappillard
François d'Alessandro

Arbor&Sens

Marine Morain
Claire Thiollier



SCoT du PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Avec le SOUTIEN de



SCoT du Pays Charolais Brionnais



SOMMAIRE

PREAMBULE	5
1. LE PADD, CLEF DE VOUTE DU SCOT	7
2. LE PROCESSUS D'ELABORATION DU PADD	10
LE PROCESSUS SUIVI PAR LE PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS	10
LA CONSTRUCTION DE LA REFLEXION POUR LE PADD CHAROLAIS-BRIONNAIS	12
3. UN PAS DE PLUS VERS LA « PERFORMANCE PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS : le scénario retenu pour le PADD	17
UNE VISION PLUTOT CONSERVATRICE	17
LE CHANGEMENT : UNE NECESSITE	17
LE DEFI DE L'ATTRACTIVITE	18
UN TERRITOIRE MULTIPOLAIRE/EN RESEAU QUI DOIT COMPTER SUR SES PROPRES FORCES	18
UNE VOLONTE D'EQUILIBRE ET DE SOLIDARITE ENTRE TOUS	19
ORIENTATION 1 : AFFIRMER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL VOLONTARISTE POUR UN REGAIN D'ATTRACTIVITE.....	20
ORIENTATION 2 : ORGANISER UN MODELE URBAIN SOLIDAIRE.....	20
ORIENTATION 3 : RELEVER LE DEFI D'UNE MOBILITE DURABLE	20
ORIENTATION 4 : TENDRE VERS UN HABITAT DURABLE, ATTRACTIF ET ADAPTE A LA DIVERSITE DES BESOINS.....	20
ORIENTATION 5 : SOUTENIR LA STRUCTURATION D'UNE OFFRE DE SANTE SOLIDAIRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.....	20
ORIENTATION 6 : FACILITER LES COOPERATIONS INTER-COMMUNAUTAIRES INFRA-PAYS ET AVEC LES TERRITOIRES VOISINS	20
• ORIENTATION 1 : RENFORCER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE	20
• ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER LES MUTATIONS INDUSTRIELLES.....	20
• ORIENTATION 3 : ADAPTER L'OFFRE FONCIERE ET IMMOBILIERE ECONOMIQUE EN INTEGRANT L'EXIGENCE DEVELOPPEMENT DURABLE	20
• ORIENTATION 4 : SOUTENIR UNE POLITIQUE ACTIVE EN MATIERE ENTREPRENEURIALE (agriculture, industrie...)	20
• ORIENTATION 5 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES MUTATIONS DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET REAFFIRMER LA VALEUR ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE	20
• ORIENTATION 6 : RENOUVELER L'OFFRE COMMERCIALE	20
• ORIENTATION 4 : POUR UNE QUALITE DE VI(LL)E : préserver l'identité propre à ce territoire de bocage et réussir l'urbanité rurale	20
• ORIENTATION 5 : ORGANISER UN TOURISME DURABLE AUTOUR DES RICHESSES PAYSAGERES, PATRIMONIALES ET CULTURELLES	20
• ORIENTATION 6 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET FILIERES VERTES	20
• ORIENTATION 7 : S'APPUYER SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET AMELIORER LE CADRE DE VIE	20
Axe 1 : Reconnaître, préserver et valoriser l'identité rurale MODERNE du Pays Charolais-Brionnais comme ressource et opportunité pour son développement.....	21
A1/O1 - ORIENTATION 1 : PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LES MARQUEURS IDENTITAIRES DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS.....	23
A1/O2 - ORIENTATION 2 : RECONNAITRE L'ESPACE AGRICOLE COMME LA COMPOSANTE CLE DE L'ESPACE DU CHAROLAIS-BRIONNAIS.....	26



A1/O3 - ORIENTATION 3 : PROMOUVOIR UNE GESTION FONCIERE RATIONNELLE, ECONOMIQUE ET PRAGMATIQUE.....	29
A1/O4 -ORIENTATION 4 : POUR UNE QUALITE DE VI(LL)E : préserver l'identité propre à ce territoire de bocage et réussir l'urbanité rurale	30
A1/O5 -ORIENTATION 5 : ORGANISER UN TOURISME DURABLE AUTOUR DES RICHESSES PAYSAGERES, PATRIMONIALES ET CULTURELLES	32
A1/O6 -ORIENTATION 6 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET FILIERES VERTES.....	34
A1/O7 -ORIENTATION 7 : S'APPUYER SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET AMELIORER LE CADRE DE VIE	36
AXE 2 : Accompagner les mutations en cours : économiques, INDUSTRIELLES, agricoles, sociales, du PAys Charolais-Brionnais et promouvoir un territoire innovant, durable, ouvert et connecté	39
A2/O1 - ORIENTATION 1 : RENFORCER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE	41
A2/O2 - ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER LES MUTATIONS INDUSTRIELLES	46
A2/O3 - ORIENTATION 3 : ADAPTER L'OFFRE FONCIERE ET IMMOBILIERE ECONOMIQUE EN INTEGRANT L'EXIGENCE DEVELOPPEMENT DURABLE	46
A2/O4 - ORIENTATION 4 : SOUTENIR UNE POLITIQUE ACTIVE EN MATIERE ENTREPRENEURIALE (agriculture, industrie, artisanat, ...)	47
A2/O5 - ORIENTATION 5 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES MUTATIONS DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET REAFFIRMER LA VALEUR ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE	48
A2/O6 - ORIENTATION 6 : RENOUVELER L'OFFRE COMMERCIALE	50
AXE 3 : organiser un territoire de proximité pour soutenir un développement équilibré et solidaire du Pays Charolais-Brionnais	52
A3/O1 - ORIENTATION 1 : AFFIRMER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL VOLONTARISTE POUR UN REGAIN D'ATTRACTIVITE	54
A3/O2 - ORIENTATION 2 : ORGANISER UN MODELE URBAIN SOLIDAIRE	56
A3/O3 - ORIENTATION 3 : RELEVER LE DEFI D'UNE MOBILITE DURABLE	60
A3/O4 - ORIENTATION 4 : TENDRE VERS UN HABITAT DURABLE, ATTRACTIF ET ADAPTE A LA DIVERSITE DES BESOINS	63
A3/O5 - ORIENTATION 5 : SOUTENIR LA STRUCTURATION D'UNE OFFRE DE SANTE SOLIDAIRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE Le territoire se trouve confronté à différentes problématiques liées à la démographie médicale :	67
A3/O6 - ORIENTATION 6 : FACILITER LES COOPERATIONS INTER-COMMUNAUTAIRES INFRA-PAYS ET AVEC LES TERRITOIRES VOISINS	68
4. Annexes	70



➤ Preamble

Le projet Scot a été élaboré entre décembre 2010 et Novembre 2014. Il concerne l'ensemble des communes et communautés de communes du Pays Charolais Brionnais.

Le périmètre du projet de SCoT concernait en décembre 2010, date de lancement de l'élaboration du projet, 12 intercommunalités regroupant 129 communes dont 3 sont situées dans le département de l'Allier.

Le périmètre du Scot Pays Charolais Brionnais couvre désormais 9 intercommunalités et 128 communes, la dernière modification étant actée en date du 17 mars 2014. Ce changement repose sur la mise en application de La loi de réforme des collectivités territoriales (loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010) qui modifie le paysage intercommunal.

Le périmètre n'évolue qu'à la marge avec l'entrée de la commune de Toulon/Arroux dans la Communauté de Communes de Gueugnon et le **retrait** des communes de Verosvres (qui rejoint la communauté de communes de Matour) et de Chiddes.

Pour rappel, la commune de Toulon sur Arroux appartenait à la Communauté de Communes ARROUX-MESVRIN. La commune n'était pas dans le périmètre du Pays du Charolais Brionnais et n'était donc pas dans le périmètre du projet Scot au moment de son élaboration. Cette commune a rejoint depuis janvier 2014 la Communauté de Communes du Pays de Gueugnon après l'arrêt du projet Scot en Comité Syndical du 3 octobre 2013. La Communauté de Communes du Pays de Gueugnon compte désormais 13 communes.

Le Syndicat Mixte a jugé que les évolutions intercommunales ne touchent qu'à la marge le périmètre du Pays et ne remettent pas en cause ni les fondements du projet, ni son contenu. La commune de Toulon/Arroux est intégrée comme bourg dans l'armature urbaine validée par le Syndicat Mixte.

Aussi, le Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais a décidé que pour répondre à ces évolutions les ajustements nécessaires seraient pris en compte de la manière suivante :

- **L'architecture et le contenu du Rapport de présentation et du PADD ne sont pas modifiés ;**
- **Une fiche de présentation de Toulon/ Arroux est annexée au Diagnostic territorial.** Cette fiche développe les éléments clefs permettant de situer cette nouvelle commune y compris sur les volets environnementaux.
- **En revanche les modifications sont entièrement prises en compte dans l'écriture du DOO et du DAC.**



La commune de Toulon sur Arroux comprend 1 659 habitants. Elle a été définie comme bourg dans l'armature urbaine validée dans le projet de Scot. Le nombre de bourgs est donc passé de 9 à 10 au 1^{er} janvier 2014.

Une fiche complète de présentation de la commune est annexée au diagnostic stratégique territorial (ANNEXE 2 du RAPPORT de PRESENTATION). Cette fiche reprend les principaux thèmes développés dans le diagnostic pour l'ensemble du Pays Charolais Brionnais.





1. LE PADD, CLEF DE VOUTE DU SCOT

➤ **Le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, est la « clé de voûte » du SCOT.**

Il présente un projet de territoire partagé par l'ensemble des intercommunalités du Pays Charolais-Brionnais pour l'aménagement, le développement et la protection de l'environnement de leur territoire.

Ce projet se fonde sur l'**ambition politique** des élus du Pays Charolais-Brionnais. Les élus du Pays Charolais-Brionnais souhaitent, conformément à la loi, que le PADD soit un **document accessible à tous** qui **exprime les priorités fortes du Pays Charolais-Brionnais en lien avec ses spécificités et son identité rurale.**

Le PADD est un document qui **ne doit pas opposer planification et projet**. La dimension projet, soulignée fortement dans les premières orientations du nouveau Ministère de l'Egalité des territoires, indique clairement les **dimensions prospective et stratégique** du Scot.

Le PADD s'appuie ainsi sur une **vision globale du territoire à 15/20 ans** et décline une **stratégie de développement**. Les choix stratégiques retenus par les élus du territoire sont traduits dans **les trois axes stratégiques** suivants :

AXE 1 : Reconnaître, préserver et valoriser l'identité rurale moderne du Pays Charolais-Brionnais comme ressource et opportunité pour son développement et son attractivité.

AXE 2 : Accompagner les mutations en cours, économiques, industrielles, agricoles, sociales, du Pays Charolais-Brionnais et promouvoir un territoire innovant, durable, ouvert et connecté.

AXE 3 : Organiser un territoire de proximité pour soutenir un développement équilibré et solidaire du Pays Charolais-Brionnais.

➤ **Les liens avec le contrat de Pays**

Ce travail d'élaboration du PADD est en lien et en cohérence avec le travail de préparation du nouveau contrat de Pays pour 2014 :

- Les axes stratégiques du PADD seront pris en compte pour le prochain contrat ;



- La déclinaison opérationnelle et les dispositifs à mettre en œuvre seront ensuite déclinés selon les finalités de chaque « outil » : Scot, Charte, contractualisations, ...

➤ **Un territoire reconnu, une organisation pertinente**

Le Pays Charolais-Brionnais a gagné en lisibilité, en reconnaissance et en légitimité pour conduire des démarches à l'échelle « Pays », grâce aux réflexions menées entre les élus depuis de nombreuses années :

- **L'identité Pays** est aujourd'hui largement reconnue par l'ensemble des acteurs locaux, élus, socio-professionnels, voire habitants, comme l'attestent les divers travaux de concertation menés dans le cadre du Scot ;

- Le Syndicat Mixte du Pays a lancé plusieurs démarches structurantes :

- ✓ *une étude de marketing territorial qui a permis de « moderniser » l'image du Pays et de l'inscrire dans une nouvelle dynamique.*
- ✓ *une étude sur la santé afin de maintenir le niveau d'équipement dans une logique de coordination.*
- ✓ *le lancement du projet de candidature UNESCO sur le bocage.*
- ✓ *l'évolution d'outils de développement comme Bourgogne Sud Activ'.*
- ✓ *la coordination culturelle et touristique en cours.*
- ✓ *la mise en place d'une Charte architecturale et paysagère en lien avec la démarche Scot, ...*

- Le Pays est devenu **l'échelle territoriale pertinente** pour coordonner l'organisation spatiale, mutualiser des ressources financières, et humaines dans un esprit de solidarité et d'économies de moyens. Le Scot ne sera pas le seul outil de la mise en œuvre du projet de territoire du Pays Charolais-Brionnais. Les travaux du Scot arrivent à un moment où le Pays Charolais-Brionnais a les moyens de choisir un développement en cohérence avec les priorités et besoins de son territoire.

➤ **Portées et limites du SCOT**

Le SCoT doit conserver sa dimension stratégique et prescriptive et ne saurait se substituer aux PLU qui eux doivent traduire et décliner de façon opérationnelle la stratégie. Il met en exergue les liens "urbanisme / habitat / transports / services / emplois". Conformément à la loi (Article R122- 2-1 du Code l'Urbanisme et du Grenelle II de l'Environnement) le PADD **fixe les objectifs des politiques publiques** en matière de :

- ✓ *Aménagement de l'espace,*
- ✓ *Equilibre social de l'habitat, mixité,*
- ✓ *Equipements et services,*
- ✓ *Transports et déplacements des personnes et des marchandises,*
- ✓ *Développement économique,*
- ✓ *Tourisme et loisirs,*
- ✓ *Communications numériques,*



- ✓ *Implantations commerciales,*
- ✓ *Environnement intégrant les espaces naturels, les continuités écologiques.*

Ces objectifs doivent répondre aux enjeux de **développement durable**, ce qui suppose de préparer la transition écologique en anticipant les mutations liées au changement climatique. Ces objectifs seront déclinés dans **le DOO**, document d'orientations et d'objectifs. C'est le DOO qui constitue le document opposable du SCoT, et qui traduira les choix stratégiques du PADD en préconisations, recommandations et prescriptions.

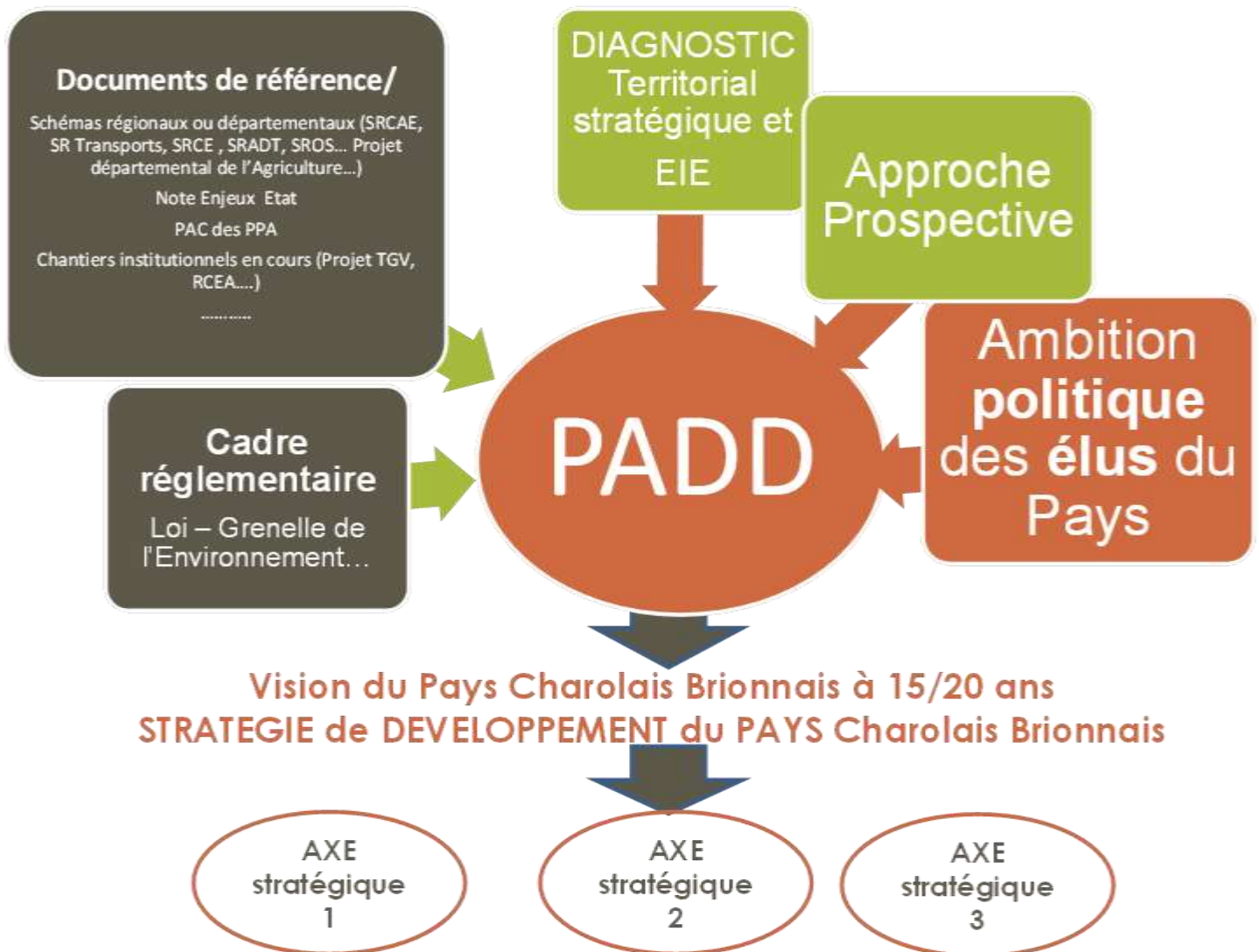
Le PADD est accompagné d'une **évaluation environnementale, véritable outil d'aide à la décision** afin de :

- Expliquer les choix retenus,
- Préciser les incidences prévisibles du SCoT sur l'environnement et les mesures envisagées pour les réduire



2. LE PROCESSUS D'ELABORATION DU PADD

LE PROCESSUS SUIVI PAR LE PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS





➤ **La méthode de travail choisie pour élaborer le Scot du Pays Charolais-Brionnais**

Elle repose sur un rythme de travail soutenu entretenant une véritable dynamique locale sur tout le territoire et une mobilisation active et large de l'ensemble des acteurs locaux, vice-présidents et élus du bureau, intercommunalités, acteurs socio-professionnels et partenaires, ...

Ce processus mis en place dès l'élaboration du diagnostic s'est intensifié au moment de la préparation du PADD, afin d'élargir et d'impliquer fortement les acteurs tout au long de la réflexion stratégique et prospective puis de permettre aux élus et intercommunalités de s'approprier les questionnements, les réflexions et de se positionner.

➤ **La concertation, un processus de validation chemin-faisant tout au long de l'élaboration du PADD**

Durant cette période de maturation pour un projet d'aménagement et de développement durable, le Syndicat Mixte du Pays a organisé :

- **Plus de 30 réunions** sur cette période 2012, consacrées au PADD ;
- **10 ateliers de concertation** avec les socio-professionnels et des réunions **spécifiques** avec les entreprises et le monde agricole ;
- 4 bureaux du Syndicat Mixte consacrés au SCoT dont 2 réunions sous forme de « séminaires » ;
- Deux commissions mixtes Aménagement et Agriculture regroupant élus et partenaires publics ;
- Deux séries de rencontres territoriales avec les 11 intercommunalités et une mise en disponibilité des techniciens du Syndicat Mixte durant la période de consultation pour être présents dans les réunions locales organisées par les intercommunalités ;
- En parallèle, des réunions de travail avec les partenaires, Etat et Collectivités, afin de les informer sur l'avancement du Scot, de vérifier la compatibilité et cohérence des réflexions avec les démarches mises en œuvre au niveau départemental ou régional, voire national et d'approfondir ensemble les principaux questionnements issus de la démarche.

➤ **Prospective et stratégie**

Les réflexions prospective et stratégique menées en concertation avec les acteurs socio-professionnels et les élus du Pays se sont structurées autour de **7 problématiques**. Celles-ci déclinent les **enjeux prioritaires** du Pays Charolais-Brionnais, tels que validés à la fin du diagnostic stratégique conduit tout au long de l'année 2011. Ces 7 problématiques sont **le fil rouge de la démarche** d'élaboration du PADD. Les débats et échanges ont donné lieu à un matériau riche et approfondi tout au long du premier semestre 2012.



LA CONSTRUCTION DE LA REFLEXION POUR LE PADD CHAROLAIS-BRIONNAIS

Les 7 problématiques

- 1. Un bassin de vie rural à forte identité confronté à un déclin marqué et prolongé de son attractivité mais dont le dynamisme semble repartir**

Enjeux prioritaires

- IDENTITE visuelle exceptionnelle : paysages, bocages, patrimoine roman, ...
- Le Pays est à la JONCTION de 3 régions administratives (Bourgogne, Auvergne, Rhône-Alpes)
- 115 /129 communes ont moins de 1000 hab. Aucune ne dépasse les 10.000 Hab.
- Une DENSITE faible : 36,9 hab/Km²
- Une chute de la population depuis plus de 30 ans : DEFICIT important du solde NATUREL non compensé par le solde migratoire
- VIEILLISSEMENT : 30% = taux plus prononcé qu'en Saône et Loire et Bourgogne
- LOGEMENT : un parc peu diversifié, vieillissant, des marchés immobiliers détendus, une construction neuve très modérée, un marché locatif privé détendu et un parc locatif social peu attractif
- Dynamiques CONTRASTEES sur l'ensemble du territoire
- ATTRACTIVITE faible du Pays dans le triangle Sud Bourgogne/ Nord-Ouest de Rhône-Alpes
- Des CONCURRENCES « urbaines » fortes en périphérie (Mâcon, Montceau, Moulins, Roanne...)
- FLECHISSEMENT des TENDANCES, sensible dans une grande moitié Sud, vers les franges Ouest et en proximité des axes de communication : stabilisation démographique, légère attractivité résidentielle, solde migratoire positif



Les 7 problématiques

Enjeux prioritaires

2. Une organisation et un fonctionnement du territoire originaux et très structurants encore peu valorisés

- Une structuration atypique : pas de noyau, pas de grande ville moteur, ni d'influence des grands centres urbains de proximité, mais une dizaine de petites villes et de bourgs dans un espace à dominante rurale, à faible densité
- Le Pays = un territoire mosaïque autour des villes et pôles relais
- Les villes jouent un rôle de centralité avec une fonction d'ancrage sur un ensemble territorial
- Les bourgs de proximité = des polarités secondaires importantes pour un territoire diffus
- Habitat dispersé avec un réseau de bourgs et de hameaux
- Consommation foncière faible mais progression rapide
- Perte de population des villes / communes périphériques
- Evolutions socio-démographiques fragilisantes dans certains pôles

3. L'agriculture dans le Pays Charolais-Brionnais ... une activité dont les perspectives de développement sont une interrogation forte et centrale pour l'ensemble du territoire

- L'emprise agricole : $\frac{3}{4}$ du territoire
- Une agriculture jouant des fonctions multiples et reconnues : économique, paysagère, patrimoniale
- Pas de déprise ni de friche agricole
- Un modèle très traditionnel, qui a permis de conserver des exploitations « à taille humaine » mais qui se rigidifie avec une vraie difficulté à s'ouvrir vers l'extérieur
- Une hyperspécialisation autour de l'élevage (bovin viande pour 86% des exploitations) et une diversification rare et difficile
- Une forte présence des acteurs agricoles
- Une homogénéité relative sur le Bassin avec des problématiques diverses à



Les 7 problématiques

Enjeux prioritaires

moyen et long terme selon les secteurs notamment entre le Nord/Sud

- Des interrogations fortes sur le devenir du système en place
- Une rentabilité qui s'effrite malgré la mise en place de démarches qualité (AOC, labels...)

4. Une mutation économique en cours dont les perspectives restent aléatoires

- Agriculture et Industrie (nombre emplois) > Saône et Loire et Bourgogne
- Recul de la population active de 1999 à 2007 mais progression de l'emploi
- Forte progression des activités du tertiaire (services, commerces)
- La Santé : un secteur en forte croissance
- Des mutations encore peu intégrées par toutes les intercommunalités
- Une offre foncière élevée/ consommation importante liée au développement des activités
- La RCEA véritable vitrine du territoire et axe structurant de l'offre d'activités
- Une offre foncière peu lisible à l'échelle Pays et sans hiérarchie (vocations)
- Une armature commerciale dense et encore diversifiée autour de 8 pôles mais des signes de fragilité sur les pôles de Digoin et Gueugnon et risques de concurrence sur la partie centrale du Pays / RCEA
- Le Rhône et l'Allier ont un rôle important en terme d'attraction commerciale sur les franges du Pays / évasion commerciale
- Tourisme : un fort potentiel (patrimoines, ressources, voies vertes, station thermale...) insuffisamment valorisé économiquement

5. Des ressources naturelles et patrimoniales de

- Qualité exceptionnelle des paysages liés notamment à la présence du bocage, du patrimoine roman riche et de grande qualité, de l'eau



Les 7 problématiques

grande qualité voire exceptionnelles, véritables atouts du développement

Enjeux prioritaires

- Le Pays Charolais-Brionnais appartient au réseau national des « Villes et Pays d'Art et d'Histoire »
- Structuration de l'occupation de l'espace par les hameaux et villages
- Agriculture omniprésente avec une majorité des terres en prairies dédiées à l'élevage bovin viande. Une mosaïque bocagère particulière qui dessine le paysage agricole
- Des marqueurs identitaires comme l'eau (Loire, rivières, canaux, ...)
- Des espaces forestiers peu nombreux mais quelques massifs importants sur le Nord Ouest. Une gestion encore peu développée même si l'essentiel des boisements est destiné à la production

6. Un territoire confronté à un avenir incertain et changeant, facteur d'inquiétudes voire de repli pour les populations les plus exposées

- Crise et fermeture d'usines / disparition d'activités industrielles locales
- Difficultés rencontrées par le monde agricole (travail des femmes / rentabilité en baisse...)
- Déficit du solde naturel non compensé par le solde migratoire
- Vieillissement marqué de la population
- Faible activité des femmes et des seniors
- Parc de logements vieillissant et peu adapté aux nouvelles demandes sociales
- Transports collectifs peu développés voire absents dans certains secteurs / isolement
- Vulnérabilité forte conjuguant « logements et déplacements » + précarité énergétique

7. Une dimension Pays

- Une identité Pays commune et reconnue par tous



Les 7 problématiques

insuffisamment prise en compte comme moteur et appui des stratégies locales des divers bassins de vie du territoire

Enjeux prioritaires

- Les fonctions centrales du Pays ou les attentes vis-à-vis du Pays sont nécessairement vécues différemment selon là où on se situe sur le territoire
- Les villes jouent un rôle central et de proximité avec une structuration forte
- Une fédération de territoires divers avec des contrastes socio-économiques et des spécificités selon les bassins de vie
- Des « territoires de proximité relativement autonomes » sur l'ensemble du Pays
- Des centralités périphériques fortes sur certains secteurs notamment avec la Loire (Roanne, Charlieu...) et avec le Rhône (proximité de l'agglomération lyonnaise).



3. UN PAS DE PLUS VERS LA « PERFORMANCE PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS : LE SCENARIO RETENU POUR LE PADD

Le scénario retenu prend en compte 5 grandes forces qui forgent le projet :

- un réflexe identitaire plutôt conservateur, légitimement prudent,
- une conviction de la nécessité d'accompagner toutes les mutations, et en premier lieu celle de l'industrie,
- le défi de l'attractivité, si possible sur tout le territoire, pour un territoire équilibré dans chacune de ses parties,
- une méthode de travail sur deux leviers d'actions majeures : les 8 villes motrices et le niveau pays. Le mot clé étant l'organisation **en réseau** que le territoire doit faire fonctionner, qu'il s'agira de concevoir et mettre en œuvre.
- Un positionnement pragmatique, celui **d'intensifier** dès à présent et pour les 6 ans à venir les efforts, les synergies, la mobilisation de l'ensemble des acteurs du Pays pour répondre aux orientations de reconquête et de développement définis collectivement et être ainsi en capacité de renouveler la population et de soutenir la croissance démographique souhaitée.

UNE VISION PLUTOT CONSERVATRICE

Elle est paradoxale dans son expression, résultant à la fois de la forte «estime» que chacun a pour ce territoire et en même temps de l'empreinte puissante que celui-ci exerce dans les représentations de chacun.

Les formes paysagères, la structure agricole, le modèle industriel sécurisant des années 1990, l'organisation géographique, sont des marqueurs déterminants, sources d'attachement et en même temps freins pour se projeter dans un autre modèle. La crainte de devenir cité-dortoir est aussi présente, elle s'accompagne d'une relative prudence vis-à-vis des néo-ruraux qui pourraient perturber le fonctionnement actuel.

LE CHANGEMENT : UNE NECESSITE

On constate une bonne appréhension de la qualité du travail effectué au sein du Syndicat Mixte du Pays et des dossiers communs (charte architecturale et paysagère, candidature Unesco, marketing territorial, ...). Il y a un accord sur la nécessité de mutation. Chacun reconnaît l'importance



des transformations récentes dans la structure économique, l'offre urbaine, l'activité touristique, la montée des services et l'organisation du territoire. Les ressorts du changement sont bien identifiés : le potentiel des infrastructures de transport et l'insertion dans les grands réseaux rhônalpins au sud, la diversité des services structurants (santé ; formation...), la qualité des paysages et du patrimoine, la réelle attractivité du rural pour un mode de vie renouvelé, les NTIC.

L'accompagnement et l'anticipation des mutations économiques, tant agricole qu'industrielle apparaît bien comme une priorité. La montée en puissance de l'offre de services aux personnes, en particulier sur la mobilité est une priorité. Les enjeux d'urbanisme, d'exigence en matière d'habitat et de maîtrise foncière sont intégrés non comme une contrainte mais comme une condition de la réussite, le clivage rural/urbain devant être dépassé : « la crainte d'être mangé » s'atténuant fortement.

Les grands axes de déplacement sont reconnus comme support de la structuration géographique du développement.

LE DEFI DE L'ATTRACTIVITE

Il devrait être le fil directeur du PADD ; celui-ci revoie à une exigence de croissance démographique et en même temps d'activation de tous les leviers nécessaires à ce redressement démographique. Il impose des comportements d'ouverture, de pluridisciplinarité dans les approches et de solidarité. Le défi de l'attractivité se traduit par un double objectif de progression démographique de 95 000 habitants et de maintien de la concentration d'emploi raisonnable, sur le territoire (taux de l'ordre de 95% à 98% des actifs ayant un emploi sur le Charolais-Brionnais). Il compte sur la montée en puissance des populations en résidence occasionnelle (tourisme, santé, formation, résidence secondaire) pour conforter la dynamique démographique (logique d'économie présentielle).

UN TERRITOIRE MULTIPOLAIRE/EN RESEAU QUI DOIT COMPTER SUR SES PROPRES FORCES

Le territoire a le sentiment de ne pas encore être suffisamment lisible dans l'espace régional et sud Bourgogne, et reconnu en tant que tel comme territoire de projet ; perçu plus comme une juxtaposition d'EPCL, porteurs de projets localisés, il exprime l'intention de compter d'abord sur ses propres forces.



Pour que le parti de développement soit stabilisé, il reste à arbitrer sur l'armature urbaine du Pays ; est-ce qu'une organisation mosaïque autour de 8 villes suffira à tirer la dynamique de l'ensemble ? A-t-on utilité à faire valoir l'offre spécifique de Paray, espace urbain le plus doté en services supérieurs, capable de compléter l'offre des autres territoires ? Sinon, doit-on, sur les parties périphériques (Digoïn, Bourbon –Lancy, Chauffailles) promouvoir des fonctions supérieures en lien avec les agglomérations voisines : Moulins, Roanne, Montceau-le Creusot ... ?

Le rôle clé que chacun accorde à la RCEA pour « booster » le développement du territoire a probablement empêché de pousser plus en avant la réflexion sur le bon modèle de développement local. De fait, celui-ci reste encore pour beaucoup comme une addition de diversités locales plus que comme un possible projet commun. Le nouveau socle partageable est l'approche réseau ; considérer que les 8 villes (Digoïn, Gueugnon, Bourbon Lancy, Charolles, Marcigny, Paray le Monial, Chauffailles, La Clayette) ont ensemble à être les moteurs de demain, avec un rôle d'entraînement sur le reste des 129 communes. Chacune peut porter une dynamique spécifique et complémentaire ; c'est d'abord ces 8 capacités locales qui sont à construire et à reconnaître pour que le projet Pays gagne en ambition.

Des thématiques transversales sont bien identifiées (tourisme, santé, économie, mobilité, attractivité démographique, formation, NTIC,...). Elles peuvent être traitées à l'échelle pays. Ces chantiers transversaux sont souvent déjà engagés ; ils restent à structurer, parfois à lancer.

UNE VOLONTE D'EQUILIBRE ET DE SOLIDARITE ENTRE TOUS

L'enjeu pour plusieurs pôles, soit fragiles, soit périphériques est de trouver avec le SCOT des perspectives de renouveau économique, démographique et/ou de remise au « centre » de la dynamique. Cette exigence est d'autant plus fortement marquée pour plusieurs communes rurales qui cumulent les situations de fragilité et de « périphéricité » soit au sein du Pays, soit au sein de l'intercommunalité. Les collectivités du Nord Ouest du Pays sont en fortes attentes de ce point de vue. L'exigence d'un projet pour tous doit être présent dans le PADD, chaque commune quelle que soit sa taille, sa géographie, sa vocation devant trouver dans le PADD des ressorts pour son propre développement.



● Les trois axes stratégiques

AXE 1 : Reconnaître, préserver et valoriser l'identité rurale moderne du Pays Charolais-Brionnais comme ressource et opportunité pour son développement et son attractivité

- **ORIENTATION 1** : PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES MARQUEURS IDENTITAIRES DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS
- **ORIENTATION 2** : RECONNAÎTRE L'ESPACE AGRICOLE COMME LA COMPOSANTE CLE DE L'ESPACE DU CHAROLAIS-BRIONNAIS
- **ORIENTATION 3** : PROMOUVOIR UNE GESTION FONCIÈRE RATIONNELLE, ÉCONOME ET PRAGMATIQUE
- **ORIENTATION 4** : POUR UNE QUALITÉ DE VI(LL)É : préserver l'identité propre à ce territoire de bocage et réussir l'urbanité rurale
- **ORIENTATION 5** : ORGANISER UN TOURISME DURABLE AUTOUR DES RICHESSES PAYSAGÈRES, PATRIMONIALES ET CULTURELLES
- **ORIENTATION 6** : ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET FILIÈRES VERTES
- **ORIENTATION 7** : S'APPUYER SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

AXE 2 : Accompagner les mutations en cours : économiques, industrielles, agricoles, sociales, du Pays Charolais-Brionnais et promouvoir un territoire innovant, durable, ouvert et connecté

- **ORIENTATION 1** : RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE
- **ORIENTATION 2** : ACCOMPAGNER LES MUTATIONS INDUSTRIELLES
- **ORIENTATION 3** : ADAPTER L'OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE ÉCONOMIQUE EN INTÉGRANT L'EXIGENCE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- **ORIENTATION 4** : SOUTENIR UNE POLITIQUE ACTIVE EN MATIÈRE ENTREPRENEURIALE (agriculture, industrie...)
- **ORIENTATION 5** : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES MUTATIONS DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET REAFFIRMER LA VALEUR ÉCONOMIQUE DE L'AGRICULTURE
- **ORIENTATION 6** : RENOUVELER L'OFFRE COMMERCIALE

AXE 3 : Organiser un territoire de proximité pour soutenir un développement équilibré et solidaire du Pays Charolais-Brionnais

- **ORIENTATION 1** : AFFIRMER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL VOLONTARISTE POUR UN REGAIN D'ATTRACTIVITÉ
- **ORIENTATION 2** : ORGANISER UN MODÈLE URBAIN SOLIDAIRE
- **ORIENTATION 3** : RELEVER LE DÉFI D'UNE MOBILITÉ DURABLE
- **ORIENTATION 4** : TENDRE VERS UN HABITAT DURABLE, ATTRACTIF ET ADAPTE À LA DIVERSITÉ DES BESOINS
- **ORIENTATION 5** : SOUTENIR LA STRUCTURATION D'UNE OFFRE DE SANTÉ SOLIDAIRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
- **ORIENTATION 6** : FACILITER LES COOPÉRATIONS INTER-COMMUNAUTAIRES INFRA-PAYS ET AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

AXE 1 : RECONNAITRE, PRESERVER ET VALORISER L'IDENTITE RURALE MODERNE DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS COMME RESSOURCE ET OPPORTUNITE POUR SON DEVELOPPEMENT



Axe 1

Pour mémoire : la Charte Paysagère et Architecturale validée par les élus du Pays est bien entendu prise en compte dans l'ensemble du PADD, et particulièrement dans cet axe, mais sous une forme « Scot ». C'est le DOO (Document d'orientations et d'objectifs) déclinant les orientations et objectifs du PADD qui traduira en prescriptions certaines recommandations de la Charte.

Le Pays Charolais-Brionnais situé au Sud-ouest du département de la Saône et Loire et à la jonction de trois régions administratives (Bourgogne, Auvergne, Rhône-Alpes) est un territoire à faible densité où 90 % des communes ont moins de 1000 habitants.

Il regroupe deux bassins de vie principaux : le Charolais et le Brionnais qui composent ensemble une réalité géographique cohérente, traversée par des problématiques économiques et socioculturelles communes. Il s'étend sur l'Allier avec trois communes du Val de Loire.

Ce territoire présente une **identité visuelle exceptionnelle**, à la fois par son paysage remarquable de bocage, façonné au fil des années par l'élevage bovin, par un patrimoine roman riche, de très grande qualité, et la présence de l'eau. La prégnance de ces paysages et patrimoines est forte quel que soit l'endroit où l'on se situe sur le territoire et donne **une personnalité très particulière à ce territoire.**

Le Pays Charolais-Brionnais est un territoire dont la renommée est indiscutablement liée à l'activité agricole. Le nom « Charolais-Brionnais » renvoie immédiatement à l'image des bovins charolais et du paysage bocager, ensemble très ancien et remarquable de bocage herbager consacré à cet élevage. On pourrait même s'interroger si c'est l'activité agricole qui a façonné peu à peu les paysages et/ou l'environnement qui a imposé cette activité et nécessité ce type d'exploitations, qui perdurent encore.

L'agriculture a ici plus que dans nombre de territoires français une fonction essentielle non seulement en termes économique, mais également paysagers et patrimoniaux avec des enjeux spécifiques dans chacune de ces fonctions.

Un des traits marquants également de cet espace rural est la présence d'un habitat historiquement dispersé, particulièrement au sud. Les communes ne forment pas toujours de villages, en ce sens qu'elles n'ont pas toujours de cœur, même si elles comptent une église ou une mairie. Elles s'organisent toutes de façon diffuse ou en hameaux, avec une occupation totale du Charolais-Brionnais (moins de 800 m séparent les fermes ou bâtiments). Cette structuration participe à l'identité rurale du Charolais, ...

Les élus comme l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans la démarche de Scot ont exprimé avec force la priorité à donner au maintien de leur cadre de vie, et à l'identité rurale du Pays, tout en l'inscrivant dans la modernité. Cet axe stratégique a pour finalité de faire reconnaître et de préserver la qualité environnementale exceptionnelle de ce territoire et de transformer ces ressources spécifiques en opportunités de développement.

Ainsi l'ensemble des orientations de cet axe seront déterminantes dans la démarche de candidature au Patrimoine Mondial reconnu par l'Unesco, notamment pour l'étude d'un futur périmètre et l'élaboration d'un plan de gestion du bien.

A1/O1 - ORIENTATION 1 : PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LES MARQUEURS IDENTITAIRES DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS

Le Charolais-Brionnais bénéficie d'une identité unique bâtie autour de la richesse de ses paysages et de son agriculture mais aussi de son patrimoine roman dense et de grande qualité. Avec la charte paysagère, les élus ont d'ores et déjà affirmé leur volonté de s'engager dans une démarche de préservation et de mise en valeur. Affirmer une ambition de territoire préservé et d'identité rurale, capital inaliénable, implique que les spécificités du territoire soient protégées et valorisées. Aujourd'hui, cette richesse est donc mise au cœur du projet de développement du territoire. Le projet de SCoT souhaite mettre la lumière sur le patrimoine du Charolais-Brionnais - qui fonde la qualité de son cadre de vie - et sur le potentiel qu'il représente. Le SCoT privilégie la valorisation et la préservation de l'identité du territoire, qui constituent un vecteur de développement stratégique du Charolais-Brionnais.

OBJECTIFS (OB) :

● A1/O1-OB1 -Préserver et conforter les entités paysagères du Charolais-Brionnais

Il s'agit en premier lieu de faire du paysage un élément fondamental de la stratégie territoriale. Le Charolais-Brionnais jouit des diverses entités qui le composent : la Loire Bourbonnaise, les collines, bois et étangs du Pays Bourbonnais, le Charolais, le Brionnais constituent son capital vert.

Maintenir et valoriser la diversité de ces paysages est stratégique. Ils constituent sa singularité. Il convient d'adapter les politiques d'aménagement et de gestion aux spécificités de ces entités, de maîtriser leur évolution, afin de maintenir le cadre de vie et l'identité rurale du territoire.

A ce titre, les espaces stratégiques et sensibles feront l'objet d'une attention particulière (Val d'Arconce, bords de la Loire, ...) tout comme les points de vue et repères.

Axe 1

Les différents projets s'appuieront sur les préconisations de la Charte architecturale et paysagère, notamment celles qui alimenteront le volet paysager du DOO.

● **A1/O1-OB2 - Préserver et valoriser les structures bocagères identitaires, bien collectif**

Le bocage est un des éléments emblématiques du Charolais-Brionnais, participant à sa qualité paysagère, révélant son histoire locale. On le résume ainsi : « l'alchimie de la terre et du travail des hommes ». Cette valeur patrimoniale est aujourd'hui reconnue.

Le Charolais-Brionnais constitue en effet un territoire du bocage de référence au même titre que le bocage normand ou vendéen. C'est à ce titre que le Pays porte une candidature au Patrimoine Mondial de l'Unesco, une opportunité que le SCoT soutient vigoureusement.

Si la trame bocagère traditionnelle du territoire, qui se caractérise par un maillage parcellaire étroit, est reconnue et globalement conservée (notamment car le territoire n'a subi que très peu de remembrements), la qualité des haies appelle l'attention.

A long terme, des fragilisations sont vraisemblables malgré les cahiers des charges AOC ou la candidature UNESCO et le maintien de ce paysage d'exception nécessite l'engagement d'une politique d'accompagnement.

Le SCoT prévoit 4 directions :

- **Le maintien de l'agriculture extensive bovin viande :**

Le destin du bocage est intimement lié à celui de l'agriculture. L'élevage traditionnel Charolais est garant de l'entretien permanent des prairies tandis que les agriculteurs sont les principaux gestionnaires des haies. C'est le maintien des pratiques agraires qui permettra au maillage bocager de se maintenir.

- **La valorisation du bocage pour ses différentes fonctions :**

- ✓ *Fonction agronomique : rôles de coupe-vent, de lutte contre l'érosion, d'infiltration des eaux, d'abri des animaux,*
- ✓ *Fonction écologique : corridors pour la faune, maintien de la diversité biologique,*
- ✓ *Fonction économique en tant que ressource : fourniture de bois d'œuvre, de piquets, de bois de chauffage.*

- **La promotion de ce paysage d'exception, l'articulation avec la candidature Unesco :**

Il s'agit de faire du bocage un espace qui rime avec attractivité. Le bocage est un support de promotion du savoir-faire des agriculteurs.

- **L'information auprès des agriculteurs :**

Il convient de poursuivre les démarches d'information et de sensibilisation à destination des exploitants : intérêt des haies, entretien des haies, plan de gestion des haies à l'échelle des exploitations...

Remarque : Le DOO détaillera les préconisations qui seront reprises de la charte paysagère : reconnaître et renforcer de leur structure paysagère, préserver et valoriser les haies bocagères, restaurer les murets du Brionnais, recomposition des haies...

● **A1/O1-OB3 - Promouvoir et qualifier les axes de découverte du territoire**

L'eau, le fil conducteur

L'eau est partout en Charolais-Brionnais. La Loire et son bassin versant Est constituent l'accroche géographique du territoire tandis que les canaux fournissent de très originaux moyens de découverte. Le SCoT fera de l'eau un véritable fil conducteur à l'échelle du Charolais-Brionnais et un support de projets communautaires.

Le SCoT affirme la présence de la Loire, des canaux ainsi que les confluences en tant qu'axes bleus structurants du territoire.

- **La Loire et les bords de Loire :**

La Loire est la colonne vertébrale de la trame bleue. En plus de la qualité exceptionnelle de cet espace sur le plan écologique, elle présente des opportunités pour un développement touristique adapté. Cet espace « frontalier » est identifié comme le support d'une stratégie commune avec les secteurs limitrophes (Allier, Loire).

- **Les canaux et ouvrages liés :**

Le canal du Centre, le canal Latéral à la Loire, le Canal de Roanne à Digoin, la Rigole de l'Arroux ainsi que les nombreux ouvrages liés (ponts, ponts-canaux, écluses) sont autant de richesses liés à l'eau qu'il convient de mettre en valeur. Patrimoines emblématiques, ils sont les supports pour le développement du tourisme fluvial et des voies vertes.

La Rigole de l'Arroux a été identifiée par la charte de qualité architecturale et paysagère comme un site stratégique à valoriser pour découvrir les paysages et le patrimoine de la vallée.

- **Les confluences et les villes liées à l'eau** feront également l'objet d'une attention spécifique (espaces publics, accès à l'eau, gestion de l'urbanisation). Cinq villes bénéficient de la présence de l'eau, ce qui participe fortement à leur qualité urbaine.

Réseau routier, traversées, entrées de ville et perception du paysage

Ces axes matérialisent le contact du visiteur avec le territoire, ils véhiculent l'image du Charolais-Brionnais. Toujours dans le souci de conforter la perception globale de ses paysages et de son image rurale, le projet de SCoT préconise de maintenir et renforcer le traitement paysager aux abords du réseau routier principal et secondaire ainsi que les entrées de ville.

- **Les abords des axes majeurs** bénéficieront donc d'une approche paysagère (orientations d'aménagement, requalification, protection et mise en valeur des éléments caractérisant les paysages traversés). Le SCoT identifie en priorité la RCEA et la RD 979.

- **Le linéaire de la RCEA**, infrastructure étendue qui traverse le territoire d'Est en Ouest, fera l'objet d'une réflexion poussée : localisation préférentielle des coupures vertes, points de vue significatifs, perspectives à encadrer... Le SCoT favorise un projet fort autour de cet axe (potentiellement un support pour une démarche inter-scot).

- **Les entrées de villes**, espaces vitrines, sont souhaitées hiérarchisées et intégrées par rapport à leur contexte paysager. Chacune des villes est concernée par cet enjeu, mais sont notamment identifiées : entrée ouest de Bourbon-Lancy (RD 973), entrée ouest de Paray-le-Monial (RD 979), entrée nord de Digoin (RD994), entrées de Chauffailles, entrée sud de Gueugnon (RD 994).

De façon générale, il convient de porter une attention particulière sur les axes routiers, les portes d'entrée du territoire, les belvédères et les itinéraires doux (piétons et cycles) en préservant certains points de vue et en maintenant l'ouverture des paysages. Des coupures d'urbanisation seront maintenues à cet effet.

Axe 1

● A1/O1-OB4 - Préserver et valoriser le patrimoine bâti et architectural

- **Réhabiliter le patrimoine remarquable et le petit patrimoine rural :**

L'identité du Charolais-Brionnais c'est aussi bien le patrimoine roman remarquable, les maisons paysannes, que le petit patrimoine local et les éléments d'architecture du mode de vie du Charolais-Brionnais qui contribuent à l'atmosphère des villages et hameaux. Supports d'animation culturelle, ils participent également à leur dynamisme. Dans cette optique, le SCoT encourage les réhabilitations de qualité, mais aussi des initiatives de protection et de découverte.

- **Préserver les caractères ruraux des villages et hameaux :**

Il s'agit ici de maintenir les identités villageoises du territoire. Les villages sont traditionnellement implantés de manière à tirer profit du site sur lequel ils s'installent (proximité d'un cours d'eau, terres fertiles, point haut...). Afin de maintenir la beauté et l'équilibre des villages et hameaux, les objectifs se déclinent sous deux angles complémentaires :

✓ **Veiller à la qualité de l'enveloppe paysagère** qui dessine les silhouettes villageoises (traitement des franges, tisser des liens vers le territoire, conservation du caractère rural des entrées de bourg...).

✓ **Concevoir des extensions urbaines** qui s'inscrivent dans la logique des sites et ne dénaturent pas l'esprit des lieux.

A1/O2 - ORIENTATION 2 : RECONNAITRE L'ESPACE AGRICOLE COMME LA COMPOSANTE CLE DE L'ESPACE DU CHAROLAIS-BRIONNAIS

Les trois quarts du Pays Charolais-Brionnais sont sous l'emprise agricole (+170 000 ha de SAU, surface agricole utile). La très grande majorité des communes ont plus de 70% de leur surface en espace agricole. Ce type d'occupation des sols (entre 60 à 95 % de la SAU en prairies) est porteur de la qualité paysagère et environnementale du Pays et une marque identitaire forte.

L'agriculture est appréhendée comme un élément constitutif de l'identité du Charolais-Brionnais. L'agriculture façonne depuis toujours le paysage du Charolais-Brionnais tant dans la place qu'elle occupe – emprise spatiale – que dans le rôle qu'elle joue dans la création, le maintien et l'entretien des paysages bocagers. Le projet de SCoT place l'espace agricole au cœur de son projet en reconnaissant son rôle central aussi bien en termes de développement économique (axe 2) qu'en termes identitaire et paysager. Il souhaite donner toute sa place à l'agriculture et faire se rencontrer les objectifs du projet agricole aux enjeux du paysage et de la biodiversité.

OBJECTIFS

● A1/O2–OB1 - Préserver les espaces agricoles et pérenniser les terres agricoles stratégiques

Les terres agricoles du Charolais-Brionnais sont « de bonnes terres », certaines d'une très grande valeur pour l'activité d'embouche (cœur du Brionnais, Val d'Arconce, le long de la rivière de l'Arroux-Bourbince). La totalité du territoire est concernée par l'AOC du Bœuf de Charolles (même si toutes les exploitations ne sont pas engagées dans la démarche) sans oublier l'AOC fromage de chèvre Charolais.

Afin d'assurer la préservation des espaces agricoles, le SCoT propose un certain nombre d'objectifs qui se déclinent de la façon suivante :

- **Prendre en compte la prédominance de l'élevage bovin allaitant** et sa relation avec les paysages
- **Identifier les secteurs stratégiques où les terres représentent des enjeux agricoles** particulièrement importants et/ou un fort potentiel agronomique, des supports à haute-valeur ajoutée et de productions spécifiques. La préservation de ces terres stratégiques est nécessaire pour assurer leur pérennité
- **Contribuer à préserver le foncier agricole nécessaire au développement de l'agriculture** en lien avec le développement souhaité et souhaitable des villes et des bourgs
- **Accompagner les réflexions sur le foncier agricole** par des outils de veille adaptés et partenariaux

● A1/O2–OB2 - Garantir les conditions de fonctionnement de l'activité agricole et accompagner les évolutions agricoles

Maintenir l'activité agricole sur le territoire implique de donner aux exploitants des garanties fortes quant à la pérennité de leur « outil de travail », l'installation et la transmission des terres (propriétaires et locataires), leur capacité à respecter les cahiers des charges des démarches de qualité qui exigent un terroir de qualité... A cette fin, le SCoT devra prendre en compte **les contraintes liées à l'activité agricole** :

- **Veiller sur les espaces vulnérables notamment les franges urbaines** (en limite d'urbanisation les espaces ouverts sont essentiellement agricoles) afin de ne pas fragiliser les exploitations et l'économie territoriale et éviter le morcellement du parcellaire agricole par l'urbanisation (habitat, économie, loisirs).
- **Favoriser la continuité de l'espace agricole et du parcellaire** (accès aux îlots et aux sièges d'exploitations, ...).
- **Limiter les conflits d'usage.**
- **Confirmer et promouvoir un modèle agricole durable** c'est-à-dire qui intègre la dimension sociale et économique de l'activité agricole (installation, transmission, pérennité des entreprises agricoles) ainsi que la protection environnementale (comme réseau hydraulique de surface, haies, ...) y compris dans l'évaluation de projets d'agrandissement des exploitations.

Axe 1

● **A1/O2-OB3 - Accompagner et soutenir les agriculteurs dans leur gestion de la trame et des haies bocagères**

Les agriculteurs étant les principaux gestionnaires des haies et donc les artisans du paysage du territoire, le Syndicat Mixte du Pays souhaite encourager des politiques publiques qui se mobilisent afin de soutenir les exploitants :

- **Informier et sensibiliser** : intérêt des haies, entretien des haies, plan de gestion des haies à l'échelle des exploitations...
- **Développer et relayer les actions de type « plan bocage » sur le territoire**

Les haies bocagères impactent la gestion des eaux pluviales et l'érosion des sols en favorisant l'infiltration et l'évapotranspiration et permettent le maintien de la biodiversité.

La biodiversité est améliorée lorsque les haies présentent les 3 strates végétales :

- Couvre sol,
- Buissons,
- Hautes tiges.

La réintroduction, même ponctuelle, d'arbres de hautes tiges dans les haies contribue à l'amélioration de la biodiversité, en particulier pour la nidification. La plantation d'arbres de hautes tiges contribue aussi au stockage du CO².

● **A1/O2-OB4 - Développer de nouvelles pratiques innovantes en lien avec les énergies renouvelables**

Les déchets liés à l'agriculture peuvent aujourd'hui être valorisés. Les effluents d'origine agricole, comme les déjections des bovins, ont un fort potentiel pour le développement de la méthanisation agricole (production de biogaz, d'électricité et de chaleur).

Une diversification des déchets est nécessaire (déchets verts / déchets organiques...) et une mise en commun des installations de ce type à l'échelle d'une commune est envisageable.

L'opportunité de ce type de projets devra être évaluée afin de vérifier la faisabilité environnementale, économique et sociale.

● **A1/O2-OB5 - Vers un projet agricole de territoire**

Le SCoT encouragera un rôle fort de l'agriculture dans l'économie territoriale afin de fisser, développer et entretenir des liens avec le milieu environnant (lien agriculture et activités économiques dont tourisme, lien agriculture et environnement, lien agriculture et vie locale, ...), et de construire une réflexion qui permette de conjuguer les objectifs du projet agricole aux enjeux du paysage et de la biodiversité en valorisant les ressources productives et culturelles locales.

Le Scot préconise l'instauration d'un dialogue territorial entre exploitants et collectivités afin de construire ensemble des solutions nouvelles et mettre en œuvre un projet durable, économe, efficace.

A1/O3 - ORIENTATION 3 : PROMOUVOIR UNE GESTION FONCIERE RATIONNELLE, ECONOMIQUE ET PRAGMATIQUE

La consommation foncière des espaces agricoles et naturels, quoique modérée en volume, a connu un fort développement ces dix dernières années. L'artificialisation a touché principalement des terres agricoles, qu'il s'agisse du développement de l'habitat ou des activités économiques. Au-delà de la consommation de foncier, le développement d'un habitat dispersé engendre des perturbations dans le fonctionnement des exploitations (déstructuration du foncier, conflits d'usages, voire de voisinage). De plus, les espaces situés en proximité immédiate des principaux bourgs et villes sont essentiellement composés de terres agricoles. Le développement futur des enveloppes urbaines impactera donc fortement les exploitations agricoles. L'un des enjeux principaux du SCoT sera donc de permettre le développement économique et démographique du territoire, tout en limitant les impacts sur les terres agricoles.

● **A1/O3-OB1 - Favoriser le recyclage des terrains et la reconquête des bâtiments délaissés**

La première mesure d'économie foncière consiste à réutiliser, lorsque cela est possible, le bâti vacant ou sous-utilisé préférentiellement à la construction de bâtiments neufs, qu'il s'agisse de logements, de bâtiments d'activités, de commerces ou d'équipements. Néanmoins, lorsque ces bâtiments ne sont plus adaptés aux besoins ou aux normes actuelles de confort ou d'utilisation, ils devront être démolis pour permettre une réutilisation du foncier.

De même, lorsque des secteurs ont été urbanisés de manière désorganisée, ou excessivement « lâche » au regard de leur localisation, des opérations de densification ou de « couture urbaine » devront être conduites pour optimiser l'utilisation du foncier tout en valorisant ces secteurs.

Enfin, l'extension des zones urbaines devra bien évidemment être rationalisée en privilégiant l'utilisation des terrains situés à l'intérieur des secteurs déjà bâtis (appelés aussi « dents creuses »).

L'ouverture de nouveaux secteurs d'urbanisation devra être anticipée, phasée et conditionnée à l'utilisation des secteurs déjà urbanisables, sous réserve de toutes les difficultés liées à des rétentions foncières dans les secteurs identifiés.

● **A1/O3-OB2 - Promouvoir les documents d'urbanisme, l'urbanisme de projet et l'aménagement public**

Seul le document d'urbanisme permet d'organiser le développement urbain de manière rationnelle en tenant compte des contraintes liées aux fonctions naturelles et agricoles. Néanmoins, la portée du document d'urbanisme reste limitée par sa nature réglementaire. Il pourra être nécessaire, pour développer des formes moins consommatrices de foncier, de mieux définir les règles d'urbanisation de certains secteurs, notamment stratégiques (proches des services et équipements, et notamment des transports collectifs), par des orientations d'aménagement et de programmation précises, voire par une maîtrise publique des procédures d'aménagement et/ou de construction.

A1/O4 -ORIENTATION 4 : POUR UNE QUALITE DE VI(LL)E : préserver l'identité propre à ce territoire de bocage et réussir l'urbanité rurale

Une des conditions du maintien de l'intégrité paysagère et de la qualité de l'espace agricole du Charolais-Brionnais est aujourd'hui de trouver le juste milieu entre rationalisation et valorisation de l'espace et développement urbain des communes. Même si le territoire n'a pas subi de mitage ou d'étalement urbain incontrôlé, la valorisation des atouts identitaires suppose que le développement urbain soit à la hauteur des enjeux. Le projet de SCoT

soutient un « mode de faire » favorisant une ruralité moderne et durable en Charolais-Brionnais.

OBJECTIFS

● A1/O4-OB1 - Contrôler la dispersion de l'urbain et éviter les mitages

Le SCoT intègre cette nécessité et poursuit les objectifs suivants :

- **Modérer le modèle de l'habitat dispersé pour les constructions neuves** : si l'habitat dispersé est une spécificité originelle du Charolais-Brionnais due à son histoire agricole, cet éparpillement historique ne justifie plus aujourd'hui l'étalement diffus des constructions au milieu de terres agricoles conduisant à l'artificialisation de l'espace agricole et entraînant des surcoûts pour les communes (réseaux, transport). Comme le Grenelle l'exige, le Scot devra privilégier une urbanisation en continuité du tissu urbain existant. Le DOO fournira des critères clairs à destination des collectivités.
- **Favoriser l'intégration paysagère des constructions neuves** : il convient de proposer des pistes d'urbanisation intégrées au paysage et respectant les logiques d'implantation des sites. La Charte de qualité architecturale et paysagère est à ce titre un excellent outil à disposition des collectivités.
- **Innover dans les formes urbaines** pour proposer des solutions attractives : aujourd'hui il est possible de proposer un cadre de vie agréable aux habitants sous des formes plus groupées tout en respectant le paysage et l'environnement. Les modèles des cités jardins reviennent sur le devant de la scène dans la recherche actuelle de formes d'habitat plus économes, tout en répondant à une aspiration d'espaces extérieurs. Dans cette quête, et en s'appuyant sur le vécu des nombreuses cités ouvrières charolaises, des créations contemporaines pourraient être lancées.
- **Constituer des lisières paysagères/franges** entre les espaces urbanisés et les espaces naturels et agricoles. Les villes présentant des problèmes de continuités villes-campagne devront faire l'objet d'une attention spécifique.

● A1/O4-OB2 - Renforcer la qualité urbaine et architecturale

L'identité locale passant par la qualité du développement urbain, le SCoT pourra encourager à :

- **Garder et créer des espaces publics conviviaux** : favoriser une réflexion à l'échelle communale/voire intercommunale et lors de chaque projet d'aménagement.
- **Améliorer la qualité des parcs d'activités** : ils doivent faire l'objet d'une attention spécifique. Le développement de ces parcs (le long de la RCEA notamment) engendrera des impacts sur le paysage qu'il convient de maîtriser et de réfléchir. Cet objectif est en lien avec celui de l'axe 2.
- **Encourager une écriture urbaine et architecturale qui respecte les typologies du territoire**. Le travail réalisé par la charte architecturale et paysagère montre que cette évolution est possible et souhaitable.

- **Inciter à l'éco-construction.**
- **Accompagner la poursuite de la mise en accessibilité des espaces publics, intégrant les exigences d'aménagement pour les personnes en perte d'autonomie.**

● **A1/O4-OB3 - Privilégier l'intégration au bâti des énergies renouvelables**

Les installations solaires (thermiques ou photovoltaïques) sur le bâti neuf ou existant doivent favoriser des installations intégrées en toiture (ou en façade, dans le volume du bâtiment).

A1/O5 -ORIENTATION 5 : ORGANISER UN TOURISME DURABLE AUTOUR DES RICHESSES PAYSAGERES, PATRIMONIALES ET CULTURELLES

Le Pays Charolais-Brionnais présente un potentiel de croissance touristique important, celui d'un tourisme rural authentique dans un territoire préservé avec une personnalité affirmée autour de ses qualités paysagères, patrimoniales et culturelles.

Son positionnement territorial, la douceur et qualité des paysages, la richesse du patrimoine architectural, culturel et culuel, la prégnance de l'eau (canaux, Loire, rivières), les « produits » locaux (manifestations culturelles, thermes, viande, fromage, industrie) sont autant d'opportunités pour construire une stratégie touristique à l'échelle Pays qui valorise ces atouts.

Le contrat de Pays développe depuis plusieurs années des actions de promotion touristique et soutient nombre d'initiatives locales.

Dans cette démarche de Scot, le Syndicat Mixte du Pays pourra favoriser une meilleure structuration de l'offre touristique à une échelle Pays autour d'un tourisme durable, en cohérence avec les potentialités du territoire et les attentes des acteurs du Pays. Cette structuration passe aussi par une reconnaissance plus affirmée des spécificités de chaque ville comme appui à la démarche d'ensemble, et la mise en lien de ces atouts.

Les axes et orientations étant interdépendants, le tourisme a un rôle essentiel pour conforter également l'attractivité du territoire.

OBJECTIFS

● **A1/O5-OB1 - Poursuivre la valorisation des sites patrimoniaux**

Le Syndicat Mixte du Pays a déjà identifié plusieurs itinéraires privilégiés pour la découverte et la valorisation des sites patrimoniaux comme par exemple les chemins du roman.

L'objectif ici est de poursuivre la valorisation de sites évalués comme prioritaires pour structurer l'offre touristique à l'échelle Pays, les rendre lisibles et accessibles, dans le respect de l'environnement.

Le Scot permettra d'identifier les sites et les projets structurants, de les mettre en lien et en cohérence. Il permettra de renforcer la mise en valeur des spécificités des villes.

Cette démarche de valorisation s'intègre dans une approche Inter-Scot avec les territoires voisins (Plan Loire, itinéraires, ...).

● **A1/O5-OB2 - Conforter et élargir le réseau de voies vertes et de pistes cyclables**

Sur le territoire, ce type d'infrastructures de communication douce est encore largement sous-utilisé. Il existe cependant plusieurs schémas (départemental, régional, national ou européen) ou initiatives (intercommunales voire intra-communautaires) qui devront être pris en compte.

Le SCoT souligne l'intérêt pour les collectivités de s'emparer de ce potentiel de développement et d'encourager la pratique des modes doux (piétons, cycles...), afin de répondre aux nouvelles attentes de touristes en quête d'authenticité et aux habitants pour leurs déplacements quotidiens et de loisirs.

- **Se connecter aux sites touristiques et patrimoniaux du territoire** et les connecter aux gares et aux réseaux voisins. Les secteurs stratégiques sur le plan paysager feront l'objet d'une attention particulière (bords de la Loire, Brionnais, ...).

- **Favoriser des boucles locales via des plans de circulation douce**, d'échelle communale ou intercommunale favorisant la découverte du territoire, connectées aux réseaux nationaux (véloroute le long de la Loire) départementaux et/ou régionaux (Tour de Bourgogne à vélo). Les PLU devront intégrer ces itinéraires dans l'organisation de leurs circulations douces. Il existe également des itinéraires de découverte en VTT du Brionnais, à développer et mettre en valeur.

- **Poursuivre l'aménagement des voies vertes et véloroutes** projetées par le Conseil Général de Saône et Loire et par la Région Bourgogne qui constituent des itinéraires structurants pour le territoire.

- **Pour exemple :**

- Mettre en valeur l'itinéraire « La Loire à Vélo » et poursuivre les aménagements de voies vertes entre Marcigny et Paray, et entre Bourbon Lancy et Decize, entre Iguerande et Roanne
- Réaliser des aménagements cyclables entre Marcigny et La Clayette (en passant par Semur-en-Brionnais et Saint Christophe en Brionnais (D989)).
- Réaliser des aménagements cyclables entre Charolles et Cluny.
- Développer les itinéraires entre Issy l'Evêque et la Nièvre

- Etc.

- **Réaliser des plans de circulation douce**, d'échelle communale ou intercommunale favorisant la découverte du territoire, connectés aux réseaux départementaux et/ou régionaux (les PLU devront intégrer ces itinéraires dans l'organisation de leurs circulations douces).

● **A1/O5-OB3 - Poursuivre la mise en réseau des structures et des acteurs à l'échelle Pays**

Si la finalité du Scot n'est pas la gestion, promotion et communication du tourisme, actions qui s'appuieront sur d'autres dispositifs en cohérence avec ces objectifs, le Scot aidera à conforter les lieux d'accueil, la mise en réseau des acteurs à l'échelle Pays.

Dans cette perspective, et au regard des constats et enjeux issus des travaux de diagnostic et de concertation, il s'agira également de :

- ✓ *Valoriser les hébergements vacants,*
- ✓ *Développer l'hébergement rural en hôtellerie,*
- ✓ *Elargir l'offre d'accueil touristique en expérimentant de nouvelles formes d'accueil en lien et cohérence avec les autres projets du territoire,*
- ✓ *Accompagner les démarches de qualité et les démarches de labellisation « Tourisme et Handicap »*

● **A1/O5-OB4 - Valoriser les produits locaux**

Le tourisme est un secteur d'activité économique qui prend aussi appui sur la valorisation des produits locaux. Dans le Pays Charolais-Brionnais, il s'agit notamment de :

- ✓ *Les Manifestations culturelles*
- ✓ *La Maison du Charolais*
- ✓ *Le Marché au cadran de St Christophe en Brionnais*
- ✓ *Le Thermalisme*
- ✓ *Les produits industriels emblématiques (faïenceries, ...)*
- ✓ *...*

A1/O6 - ORIENTATION 6 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET FILIERES VERTES

Les ressources naturelles sont des atouts et opportunités de développement pour le territoire.

Le Pays Charolais-Brionnais présente un potentiel d'énergies renouvelables important et diversifié. Le projet de SCoT identifie les filières à développer et propose des principes pour structurer l'évolution de ses énergies sans dénaturer le patrimoine naturel et bâti du Pays.

OBJECTIFS

● **A1/O6 – OB1 Favoriser le mix énergétique à l'échelle Pays**

La prise en compte du changement climatique et de la raréfaction des ressources fossiles incite à **rechercher une autonomie énergétique** maximale grâce à la valorisation de toutes les ressources locales et renouvelables.

Le Pays Charolais-Brionnais dispose d'un potentiel important de développement des énergies renouvelables. Ce potentiel est diversifié et permet un **mix énergétique** faisant appel à la biomasse, aux déchets, aux énergies éolienne et solaire, à la géothermie et à l'hydroélectricité.

Le Schéma Régional Climat Air Energie de Bourgogne fixe pour objectif une part de **23 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables** dans sa consommation d'énergie finale d'ici 2020. Le Pays Charolais-Brionnais doit donc se doter des moyens nécessaires pour y parvenir. Les valorisations principales sur le territoire sont la biomasse, l'éolien sur une partie du territoire et le solaire isolé sur tout le territoire. Le recours à la cogénération est envisageable sur tout le territoire.

● **A1/O6–OB2 - Identifier des zones de développement prioritaire à l'échelle Pays pour l'éolien et le photovoltaïque en mutualisant les installations**

Le développement de nouvelles installations énergétiques non intégrées au bâti (champs de capteurs photovoltaïques, tours solaires...) implique la consommation de terres agricoles.

Les solutions à faible consommation de terre seront favorisées sur les zones agricoles stratégiques (éolien...).

Les projets du territoire seront développés en **prenant en compte le Schéma Régional Eolien élaboré dans le cadre du SRCAE**.

● **A1/O6–OB3 - Soutenir le développement de la filière bois (énergie, construction, ...)**

La surface de forêt sur le territoire du Pays Charolais-Brionnais est importante, 30 000 ha environ. La ressource forestière est peu exploitée à l'heure actuelle sur ce territoire.

Les essences présentes sur le Pays (chênes, douglas et autres conifères...) peuvent être utilisées pour la construction (charpente, menuiseries, parquet, lambris, bardage...) ou valorisées comme bois de chauffage.

L'industrie du bois, existante mais présentant un potentiel de développement, serait également à l'origine d'un gisement important de déchets de bois qui pourraient être valorisés comme combustible. L'opportunité de développer une filière bois implique un potentiel développement d'une filière bois-énergie locale en parallèle.

● **A1/O6–OB4 - Valoriser les « productions bocagères » (bois)**

L'entretien des haies bocagères induit des tailles régulières. A l'heure actuelle, les chutes de taille ne font pas l'objet d'une valorisation spécifique.

Le développement d'une utilisation bois-énergie pour la valorisation de ces déchets présente deux intérêts :

- Production et consommation locales,
- Valorisation financière des déchets aujourd'hui non exploités.

La valorisation bois-énergie des coupes des haies peut se faire par déchetage (mutualisation des équipements envisageables).

● **A1/O6-OB5 - Renforcer les solutions existantes utilisant la ressource en eau**

Les potentiels géothermique et hydraulique sont encore peu connus et utilisés sur le territoire du Charolais-Brionnais.

L'utilisation de l'énergie géothermique grâce à des captages sur nappe pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire est possible sur les nappes peu profondes. La sensibilité de la nappe de la Loire devra être particulièrement étudiée vis-à-vis du réchauffement des nappes qui sera induit par le réchauffement climatique et qui pourrait être aggravé par la multiplication d'installations géothermiques. De même, la préservation des ressources en eau potable est prioritaire sur la ressource énergétique sur le territoire.

Les solutions à Bourbon-Lancy et Nochize pourraient se développer en réseau de chaleur communal, sans nuire à l'alimentation en eau potable de ces communes.

D'autre part, la production hydroélectrique du Charolais-Brionnais est aujourd'hui très faible. Le renforcement des installations existantes est à favoriser ; la création de micro-centrales hydrauliques respectant les continuités écologiques est envisageable.

A1/O7 - ORIENTATION 7 : S'APPUYER SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET AMELIORER LE CADRE DE VIE

La définition d'une trame verte et bleue consacre cette volonté de maintien et de valorisation de l'identité territoriale, ressource de son développement et de sa qualité de vie.

Au-delà de son intérêt stratégique sur le plan écologique, le projet de SCoT prend en compte la Trame Verte et Bleue Régionale, déclinée localement en Charolais-Brionnais et la croise avec les enjeux agricoles, paysagers, naturels et touristiques.

OBJECTIFS

- **A1/O7-OB1 - Protéger les espaces naturels du territoire et garantir les continuités écologiques**

Différents espaces ont été inventoriés sur le territoire pour leur richesse et leur diversité écologique remarquable : sites d'intérêt communautaire du réseau Natura 2000, ZNIEFF, espaces naturels sensibles...

Il convient que ces espaces fassent l'objet d'une attention forte aussi bien en termes de protection (particulièrement des espaces sensibles) que de valorisation.

Cet objectif peut se traduire en premier lieu par l'identification des grandes continuités et corridors écologiques à maintenir et à restaurer. Il se déclinera ensuite à des échelles plus fines. Le savoir local sur les corridors écologiques est à valoriser par chaque commune.

La création de voies nouvelles ou de zones d'activités respecte les corridors écologiques identifiés par la trame verte et bleue au niveau régional. L'extension de l'urbanisation, quelle que soit la fonction (habitat, activités...) est limitée pour éviter toute interaction avec les zones naturelles sensibles.

● **A1/O7-OB2 - Développer et valoriser une infrastructure verte et bleue, support de projets**

Le SCoT permet de positionner les espaces naturels et paysagers, les espaces agricoles non seulement comme des espaces à protéger mais aussi en tant que facteur de développement (espace de loisir, tourisme vert) et ressource de biodiversité. L'infrastructure verte et bleue est support des continuités écologiques en même temps qu'un objet de fréquentation.

A ce titre, le SCoT préconise que l'infrastructure verte et bleue :

- S'ancre sur les espaces naturels remarquables du territoire et les espaces agricoles,
- Mette en réseau ces espaces avec les sites touristiques majeurs, les canaux et les itinéraires de mobilités douces.

Le SCoT soutient la mise en œuvre de projets et programmes générateurs de valeur ajoutée participant de ces objectifs.

Certains espaces apparaissent d'ores et déjà comme des espaces privilégiés qui devront faire l'objet d'une attention particulière : bords de la Loire, rigole de l'Arroux, Cœur du Brionnais ...

La richesse du Pays Charolais-Brionnais en termes de continuités aquatiques et le potentiel touristique associé mérite une attention particulière sur l'amélioration de la qualité des eaux et de réintroduction d'espèces (pêche...).

● **A1/O7-OB3 – Préserver les zones humides, base de non aggravation du risque inondation**

Le territoire du SCoT est parcouru de nombreux cours d'eau, le risque inondation est prépondérant sur ce territoire, en particulier dans le val de Loire où il est bien connu. Il est toutefois à préciser sur les autres rivières.



Les milieux humides le long des rivières sont variés (prairies et forêts alluviales, marais, tourbières...) et jouent un rôle primordial dans la prévention des crues et le soutien d'étiage. La conservation des interrelations entre ces milieux est nécessaire pour valoriser leur fonctionnement hydrologique.

Le pâturage, très fréquent sur les vallées alluviales, permet le maintien de milieux ouverts, champs d'expansion en période de crue. Le drainage réduisant l'intérêt hydrologique des milieux, il conviendra de le limiter dans les fonds de vallées.

Les espaces humides permettent de limiter l'aggravation du risque d'inondation. Il faudra donc en maintenir une surface sur les différents bassins versants.

Axe 1



AXE 2 : ACCOMPAGNER LES MUTATIONS EN COURS : ECONOMIQUES, INDUSTRIELLES, AGRICOLES, SOCIALES, DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS ET PROMOUVOIR UN TERRITOIRE INNOVANT, DURABLE, OUVERT ET CONNECTE



Axe 2



L'économie du territoire s'est structurée autour de deux activités clés, **l'élevage et l'industrie lourde**, qui malgré la baisse de leurs poids relatifs

Axe 2

(nombre d'entreprises et nombre d'actifs) dans le tissu local sont des activités d'avenir. Bien que le potentiel de croissance de l'industrie lourde dépende pour une grande part de paramètres économiques européens, voire mondiaux, le pari fait est de considérer que le **Charolais-Brionnais peut tirer bénéfice d'une possible relance de l'industrie française** et doit tout faire pour favoriser le bon fonctionnement de ce tissu industriel par une action continue sur son environnement. De même, il a à défendre une agriculture qui porte des qualités d'excellence pour rester un territoire de référence. Il relèvera du Scot, non pas d'intervenir sur le projet agronomique de l'exploitant mais de créer les conditions pour que le secteur bénéficie d'un environnement compatible avec les contraintes de l'exploitant et les exigences de dynamique démographique. L'enjeu étant à la fois la **pleine maîtrise du foncier agricole et la libération raisonnée d'un foncier support de développement économique et démographique**.

Il importe aussi que le **territoire accompagne les activités porteuses d'une dynamique d'emplois**, qu'il s'agisse des services marchands et non marchands, des activités de commerce et de distribution, du tourisme ou des nombreuses activités industrielles et logistiques présentes en Charolais-Brionnais. Plus elles sont petites en taille, plus leur performance est liée à la dynamique locale et à la qualité de l'offre économique, à l'animation de réseaux locaux appuyés par les collectivités et leurs partenaires. Deux grandes catégories d'activités sont à distinguer, celle relevant d'une activité présente (la zone de chalandise se confond avec le bassin économique), celle ouverte sur les marchés extérieurs. Leurs besoins sont différents et doivent être distingués dans le SCOT.

Le PADD traduira **la diversité des vocations économiques et ambitions des différents territoires composant le Pays**, lissant dans une même vision des propositions cohérentes en termes d'ambition. L'impact foncier de la dynamique économique sera limité ; le stock disponible consolidé étant à ce jour excédentaire.

Les besoins escomptés en foncier pour un développement économique local seront limités. L'accent sera principalement mis sur le bon usage du stock existant voire de sa réorientation, sur la valorisation des friches, sur la requalification des sites, sur l'équipement des zones stratégiques.

Les exigences d'ouverture, d'accessibilité sont au cœur du projet économique qui sera soutenu par la réalisation et la valorisation d'infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaire et fluviales, irrigant l'ensemble des points clés du territoire et l'intégrant dans les grands réseaux régionaux et nationaux.

A travers les prescriptions d'aménagement et d'équipements le SCOT prendra en compte deux grands défis auxquels sont confrontés les acteurs économiques dans leur ensemble, celui de la **transition énergétique et celui de la transition écologique**.

A2/O1 - ORIENTATION 1 : RENFORCER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

Le territoire du Charolais-Brionnais est inscrit dans les échanges Est/Ouest européen via la RCEA, à proximité d'une des grandes métropoles européennes - la métropole lyonnaise – relié à elle via le mode ferroviaire. Mais ces infrastructures ne sont pas « à niveau ». Il est devenu indispensable d'améliorer l'accessibilité du territoire pour améliorer son attractivité et soutenir son développement économique.

Concerné par un certain nombre de projets d'amélioration et de créations d'infrastructures structurantes, de grands réseaux d'échanges (TGV, RCEA), le territoire du Charolais-Brionnais souhaite s'ouvrir aux travers de ces connexions et se mobiliser pour optimiser les projets programmés.

OBJECTIFS

- **A2/O1-OB1 - Faire de la RCEA un levier majeur de mobilité et de développement ainsi que l'axe perpendiculaire Paray/Roanne**

La Route Centre Europe Atlantique (RCEA), axe routier transversal qui relie la façade atlantique au centre de l'Europe, est la grande liaison structurante Est/Ouest du territoire : grand itinéraire de transit européen, elle est aussi un axe majeur pour le développement économique et équilibré des bassins de vie du Pays.

La mise à 2X2 voies de la RCEA est un enjeu crucial et un objectif affiché depuis de nombreuses années par les acteurs du Pays Charolais-Brionnais.

L'urgence de son aménagement à deux fois deux voies est un impératif pour le territoire et l'ensemble des acteurs. Il répond à de nombreux enjeux et notamment des enjeux économiques, de mobilités et d'accessibilité pour l'ensemble du Pays, avec une nécessité de plus en plus prégnante en termes de sécurisation et de modernisation de cet axe.

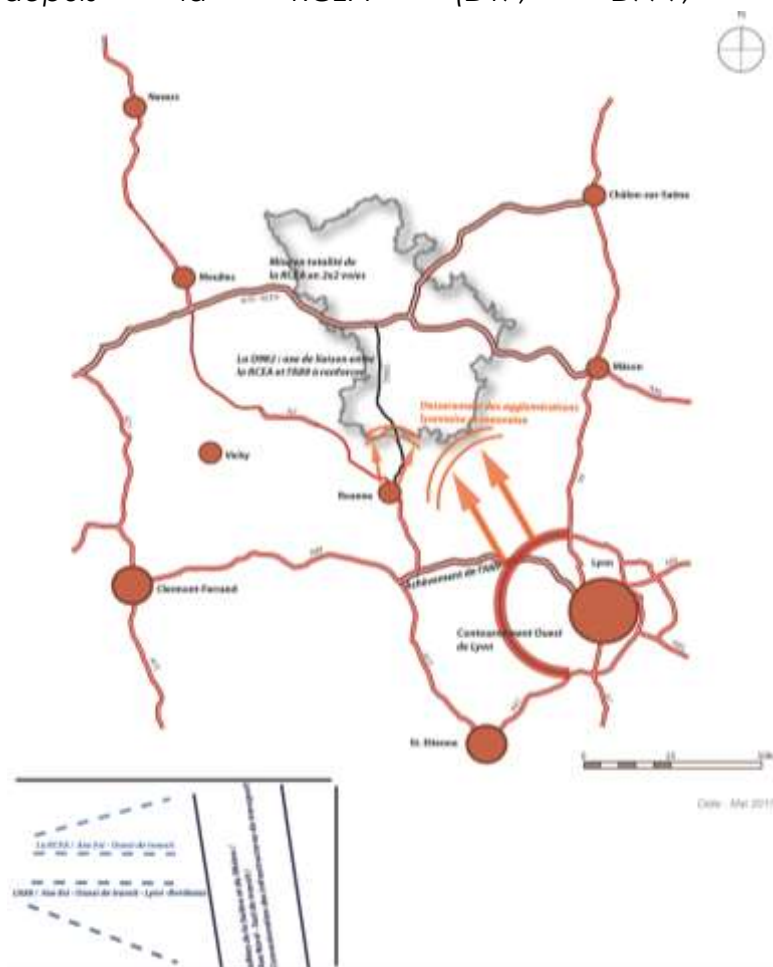
Le projet d'aménagement de la RCEA à deux fois deux voies, doit participer à la sécurisation du trafic, ainsi que pour l'axe Paray-Roanne.

Le SCoT identifie les principales orientations complémentaires au projet d'aménagement de la RCEA dont il entend tirer tous les bénéfices dans le cadre de son projet de territoire :

- **Connecter les villes et principaux sites industriels à la RCEA**, entre autres, prévoir le raccordement au site industriel de Bourbon-Lancy, les contournements de Paray-le-Monial et Charolles ainsi que le désenclavement du Marché au Cadran de St-Christophe.
- **Renforcer le réseau routier pour ses fonctions futures :**
 - ✓ *la D982 : nouvel axe stratégique inter-autoroutier à développer.*
La mise en service du maillon autoroutier Balbigny-Lyon (A89) améliore d'ores et déjà la desserte autoroutière du territoire. L'objectif pour le Pays est de poursuivre l'amélioration de cette desserte et la connectivité avec le Roannais et la métropole

lyonnaise en renforçant l'axe inter-autoroutier D982 de Paray-le-Monial à Roanne.

- ✓ les routes départementales devant faire face à un report de trafic depuis la RCEA (D17, D779, D52, D974)



Axe 2

- **Lancer un schéma de secteur sur la RCEA**, épine dorsale du territoire, pour répondre aux enjeux multiples et transversaux liés à cet axe de communication incontournable pour le développement de l'ensemble du territoire en vue de faire de cet axe un projet pilote de développement durable (parcs d'activités le long de la RCEA, qualité paysagère, corridor écologique, traitement des entrées, signalétique, accueil, ...).

● **A2/O1-OB2 - Renforcer le réseau TER et affirmer le rôle stratégique de la ligne TER Nevers/Paray-le-Monial/Lyon/**

Le SCoT met en avant le mode ferroviaire (mode qui contribue à la baisse des émissions de gaz à effets de serre) et affirme le rôle stratégique de la desserte en direction de la métropole lyonnaise.

Le renforcement du réseau TER est envisagé sous trois angles complémentaires :

- **La modernisation de la ligne ferroviaire Nevers / Lyon** afin d'assurer une liaison rapide avec la métropole lyonnaise. Cette ligne ferroviaire est dans un état de dégradation avancée qui pénalise les usagers et l'attractivité du territoire. Elle fait l'objet d'une forte demande de la part de tous les acteurs

locaux. Le SCoT encourage le lancement d'un programme de travaux dans les meilleurs délais dans le cadre d'une concertation entre la SNCF, RFF, les Conseils Régionaux de Bourgogne et de Rhône- Alpes,

- **L'optimisation de la desserte vers Montceau-les-Mines,**
- **La volonté de maintenir toutes les gares TER pour une approche cohérente sur l'ensemble du territoire des choix stratégiques (accessibilité, réduction des déplacements, etc.) : gare de Gilly sur Loire pour le secteur de Bourbon-Lancy, et gare de Génelard, extérieure au territoire mais desservant le Nord Charolais.**
- **L'accompagnement** de la montée en puissance de ces lignes par le renforcement de **l'intermodalité** autour des gares :
 - ✓ Renforcer la desserte des gares (navette, rabattement, ...),
 - ✓ Créer des espaces de co-voiturage et organiser le stationnement,
 - ✓ Aménagements urbains.

● **A2/O1-OB3 - Favoriser les interactions avec les territoires périphériques**

Le projet de SCoT du Charolais-Brionnais intègre des objectifs transversaux afin de répondre à sa problématique d'accessibilité et faciliter les échanges avec polarités voisines :

- **Se connecter aux pôles urbains voisins** en s'appuyant notamment sur le réseau départemental de transports : conforter la ligne 9 Digoin-Macon et la ligne 10 Digoin-Montceau-les-Mines
- **Renforcer les liens avec le Roannais** depuis les villes du sud du territoire :
 - ✓ depuis Marcigny vers Roanne
 - ✓ depuis Chauffailles / La Clayette vers Charlieu / Roanne
 - Proposer des modes de rabattement vers les gares TER afin de connecter les espaces à la marge du réseau ferré :
 - ✓ vers la gare de Luzy depuis Issy l'Evêque
 - ✓ vers la gare de Paray-le-Monial depuis St. Bonnet de Joux
- **Œuvrer pour l'arrivée de la Ligne Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon** (projet POCL) et anticiper les opportunités liées à cette infrastructure, en renforçant de même que la RCEA, l'axe perpendiculaire de Paray-Roanne, ouvrant sur Rhône-Alpes.

C'est le projet à long terme qui améliorera significativement l'accessibilité du territoire. Anticiper cette infrastructure (la ligne LGV et les deux gares TGV) est stratégique pour l'évolution du territoire : la variante Roanne offre des fonctionnalités importantes, particulièrement sur le sud du territoire : desserte à grande vitesse de Roanne, amélioration de la desserte de toute la partie sud du territoire mais aussi développement métropolitain à l'ouest de Lyon. D'autre part, Moulins verrait croître considérablement son aire d'influence, grâce à la venue de la LGV POCL. Les dynamiques engendrées par cette nouvelle infrastructure pourraient ainsi entraîner avec elles tout le territoire du Nord-Ouest du Charolais-Brionnais.

C'est pourquoi les élus du territoire se prononcent d'ores et déjà pour cette liaison et souhaitent anticiper cette réalisation :

- ✓ améliorer la connectivité avec le Roannais et la métropole lyonnaise en renforçant l'axe inter-autoroutier D982 de Paray-le-Monial à Roanne,
 - ✓ mobiliser les partenariats adéquats
 - ✓ travailler avec les territoires de Moulins et Roanne afin de peser sur les choix pour l'implantation des futures gares LGV (desserte/connexion/services). Elles devront être situées de manière à assurer une bonne desserte avec le territoire.
 - ✓ prévoir et encadrer la spéculation foncière, le desserrement urbain...
- **Anticiper les conséquences de l'ouverture du tronçon de l'A89 Balbigny – Lyon.** Notamment pour la connexion du Sud-Est du Territoire vers Lyon.

● **A2/O1-OB4 - Conforter le développement de l'aéroport du Charolais situé à St-Yan et accroître sa visibilité grâce à son parc d'activités (services, formation,...)**

Le Pays Charolais-Brionnais comprend sur la commune de St Yan une plateforme aéronautique de 282 ha intégrant un parc d'activités à vocation industrielle de 10 ha.

Suite aux Lois de Décentralisation, la gestion de l'Aéroport de Saint Yan a été transférée au Syndicat Mixte « Saint Yan Air'e Business – SYAB » le 27 décembre 2006, par arrêté du 2 mars 2007.

Le site accueille notamment des élèves en formation de maintenance aéronautique du Lycée de Paray le Monial et l'ENAC, établissement de formation de pilotes de ligne. Le SYAB a différents projets de développement, économique, formation, services, manifestations grand public et d'accueil touristique pour valoriser son site.

L'objectif est de renforcer le développement de ce site en cohérence avec les autres grands projets structurants dans le Pays en intégrant les exigences de développement durable.

● **A2/O1-OB5 - Soutenir le développement des TIC, en lien avec les schémas départemental et régional, voire national**

Le Pays Charolais-Brionnais souffre d'un retard et déficit en TIC et devra transformer ce retard en opportunité. Il ne peut pas être l'acteur principal et pilote sur les questions de TIC (technologie de l'information et de la communication). Pour autant il affirme que le développement des TIC est une priorité sine qua non pour le développement de son territoire et de son attractivité. Cette question est hautement stratégique, pour les besoins et attentes des habitants comme des acteurs socio-économiques.

Au vu des projets en cours, schéma départemental de Saône et Loire (SDAN 71) ou des orientations régionales actuelles et à venir, le Pays Charolais-Brionnais se positionne comme territoire expérimental pour accompagner et



accélérer le développement de la fibre optique sur l'ensemble de son territoire. Cette question apparaît urgente dans un monde en pleine mutation sociale, économique, industrielle. Il faut être en effet attentif au fait qu'une montée en débit des boucles cuivre apporte une solution peu satisfaisante à long terme. Le territoire devra être prêt à déployer la fibre optique FTTH (« jusqu'à l'abonné ») par une sensibilisation des maîtres d'ouvrage à passer les fourreaux pour la fibre optique lors de travaux VRD **dans le cadre du Schéma d'ingénierie optique de Bourgogne (2013) qui en définira les tracés.**

Il s'agira notamment de :

- Etablir un diagnostic des besoins locaux pour accélérer la mise en œuvre des schémas départemental et/ou régional (intégrant la téléphonie mobile).
- Préparer et anticiper le passage de la fibre optique lors des travaux de VRD.

Axe 2

A2/O2 - ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER LES MUTATIONS INDUSTRIELLES

Cinq grandes portes d'entrée sont à envisager pour l'accompagnement des mutations industrielles du territoire : l'entrepreneuriat, les ressources humaines, les infrastructures, l'animation du territoire.

Plus la taille de l'entreprise est élevée, plus son « indépendance » vis-à-vis du territoire est forte pour élaborer sa stratégie ; son lien se fera essentiellement sur les infrastructures ; mais son potentiel d'actions peut être significatif quand le groupe d'appartenance décide de s'impliquer sur le développement local. Plusieurs des orientations du PADD déclinent ces différentes entrées.

OBJECTIFS

- **A2/O2-OB1 - Conduire une politique de soutien aux infrastructures/fret/TIC et de déplacements (articulation orientation 1) en lien avec les sites industriels stratégiques.**
- **A2/O2-OB2 - Valoriser la qualité des savoir-faire industriels de la main d'œuvre pour attirer de nouvelles entreprises. Ceci passera plus particulièrement par le maintien de centres de formation de proximité, l'appui à toute initiative de gestion prévisionnelle des emplois et de compétence, le soutien à des dispositifs multi-employeurs...Les progrès en matière de mobilité devant accompagner le meilleur accès à l'emploi.**
- **A2/O2-OB3 - Valoriser les richesses du territoire : les « poids lourds » comme les entreprises « de niche » ; pour les sites industriels stratégiques, il pourra être envisagé des traitements locaux spécifiques sur les communes concernés.**
- **A2/O2-OB4 - Anticiper et accompagner les besoins de requalification de sites industriels.**

A2/O3 - ORIENTATION 3 : ADAPTER L'OFFRE FONCIERE ET IMMOBILIERE ECONOMIQUE EN INTEGRANT L'EXIGENCE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'offre foncière et immobilière est un volet majeur d'une offre économique locale ; celle-ci a jusque-là été vue par l'entrée communale voire intercommunale. Si quelques intercommunalités sont en recherche de foncier, le territoire est aujourd'hui globalement bien doté en termes de foncier économique avec des réserves foncières encore disponibles et importantes. L'offre foncière économique devra être développée et aménagée selon des critères de qualité et de potentiel de développement local, en lien avec les besoins locaux dans chaque secteur du Pays. Le PADD contribuera à articuler les stratégies locales dans une cohérence Pays, en

considérant que les grandes infrastructures de déplacement seront déterminantes dans le choix des sites.

L'exigence et les opportunités du développement durable seront prises en compte par différentes initiatives.

OBJECTIFS

- **A2/O3-OB1 - Se doter d'un schéma des parcs d'activité à l'échelle Pays plutôt que départementale, pour identifier plus finement les besoins locaux, qualifier l'offre sur l'ensemble du territoire, identifier les travaux à réaliser pour leurs mises aux normes :**

- ✓ *Garder la maîtrise du foncier au sein des collectivités, réguler l'offre foncière globale et identifier les besoins.*
- ✓ *Organiser l'offre à partir d'une logique de fonctions supérieures.*
- ✓ *Passer d'une offre foncière sèche à un concept aménagé.*
- ✓ *Réfléchir à de possibles vocations pour les principales zones.*
- ✓ *Introduire des logiques de service aux employés (restaurant collectif, conciergerie, mobilité).*
- ✓ *Articuler l'offre foncière autour des grands axes de communication.*

- **A2/O3-OB2 - Etre attentif à l'exemplarité des Parcs d'activités du Charolais-Brionnais, notamment le long de la RCEA**

- ✓ *dégager une zone d'intérêt pays (logistique ? bois ?...),*
- ✓ *intégrer les critères de développement durable, de qualité paysagère (articulation avec Axe 1).*
- ✓ *promouvoir les savoir faire du Pays Charolais-Brionnais.*

- **A2/O3-OB3 - Favoriser le retour des activités économiques en centre-ville/centre-bourg**

- ✓ *renouveler et réhabiliter l'offre existante des villes dans une perspective de complémentarité.*

- **A2/O3-OB4 - Soutenir les techniques innovantes de dépollution et de requalification tout en développant de nouvelles activités**

Les techniques de dépollutions lentes (de type phytoremédiation, par exemple) nécessitent des délais longs qu'il convient d'intégrer dans les délais des opérations de déconstruction-reconstruction. La déconstruction génère des déchets pour partie réutilisable lors des opérations nouvelles. Les filières de réemploi sont à développer et privilégier.

A2/O4 - ORIENTATION 4 : SOUTENIR UNE POLITIQUE ACTIVE EN MATIERE ENTREPRENEURIALE (agriculture, industrie, artisanat, ...)

Quand la démographie d'un tissu économique conduit à un renouvellement du tissu sur des périodes allant de 10 à 15 ans (taux de création annuelle de l'ordre de 12 à 15% par an), les acteurs locaux ont un rôle à jouer dans la stimulation et la sécurisation des jeunes créateurs ; dans cette perspective, le SCOT a un rôle à jouer dans la localisation des sites d'appui à la création (incubateur, pépinière, ateliers relai..).

Des dispositions renforceront les initiatives publiques dans l'émergence de nouvelles activités de proximité accessibles aux entrepreneurs locaux : économie d'énergie, énergie alternative, valorisation des productions locales, clause sociale, service à la population et aux entreprises.

Des activités en lien avec la vocation et le potentiel du territoire (agro-alimentaire, travail du bois, santé, tourisme, logistique....) sont à identifier et à mettre en valeur dans des démarches de type cluster, des regroupements sur des zones d'activités dédiées.

OBJECTIFS

● A2/O4-OB1 - Développer la culture entrepreneuriale

- ✓ travailler sur le repérage des opportunités et l'émergence de projets
- ✓ mobiliser l'épargne de proximité
- ✓ associer acteurs économiques et créateurs d'entreprise : mentor, parrain, mécénat
- ✓ attirer des créateurs exogènes par une offre ad hoc

● A2/O4-OB2 - Se doter d'une offre immobilière bien répartie et adaptée à l'accueil des TPE

● A2/O4-OB3 - Promouvoir une offre de pépinière sur les sites à potentiel de croissance

● A2/O4-OB4 - Rendre lisibles les marchés de proximité émergents : croissance « grise », croissance verte, économie résidentielle

A2/O5 - ORIENTATION 5 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES MUTATIONS DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET REAFFIRMER LA VALEUR ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE

Nota : Une réflexion visant à alimenter le projet agricole départemental a été finalisée en 2012 par la Chambre d'agriculture

Comme cela a déjà été souligné pour l'axe 1, les axes et orientations étant interdépendants et complémentaires, le Pays Charolais-Brionnais est un territoire dont la renommée est indiscutablement liée à l'activité agricole. Le

Pays Charolais-Brionnais est le berceau de la race Charolaise, dont la renommée nationale et internationale n'est plus à faire.

La mobilisation forte des professionnels agricoles tout au long de l'élaboration du Scot a montré l'intérêt et la nécessité de cette concertation pour approfondir une réflexion globale à un moment où le modèle agricole de demain reste une question essentielle et les incertitudes fortes. L'agriculture ne veut plus être un secteur d'activité « à part » mais devenir un secteur d'activité économique à part entière, en lien avec les autres activités et intégré dans la vie locale, sociale et économique.

Les professionnels du monde agricole ont souvent rappelé que ce sont avant tout des hommes et des femmes qui exploitent ce territoire. Ils ne veulent pas d'un « parc indigène Pays Charolais-Brionnais » mais bien des villes, villages et bourgs vivants et qui continuent à l'être.

Le Pays apparaît comme une échelle pertinente pour débattre de ces sujets et le Scot un outil essentiel pour préparer et accompagner les mutations en cours.

OBJECTIFS

- **A2/O5-OB1 - Réaffirmer la primauté de l'activité d'élevage allaitant et d'engraissement comme activités « identitaires » du Pays Charolais-Brionnais**

Cet objectif est déterminant et central. Les acteurs du Pays Charolais-Brionnais souhaitent préserver leurs spécificités tout en poursuivant les démarches de qualité et de labellisation qui confortent leurs atouts concurrentiels et soutient une agriculture moderne qui intègre les questions de transition écologique et de respect de l'environnement.

Cet objectif se conjugue avec la recherche d'une image plus valorisante et dynamique de l'activité agricole. Ce secteur a besoin de partager ses savoir-faire et de mettre en évidence ses capacités entrepreneuriales, celles-ci devant être accompagnées. La candidature UNESCO ira dans ce sens.

- **A2/O5-OB2 - Soutenir une diversification du modèle économique dominant hyper-spécialisé**

La priorité est de redonner de l'autonomie aux exploitations. La diversification apparaît comme nécessaire et inéluctable sans être toutefois une solution unique et identique sur tout le territoire et valable pour tous. Avant l'hyperspécialisation du territoire, une diversification, notamment en « hors sol » existait. Aujourd'hui, il s'agit de la maintenir et de l'élargir comme l'élevage de caprins qui a développé une AOC, les élevages de volailles, une tradition du veau laitier au sud, etc... ..

L'objectif est de favoriser et de soutenir cette diversification par l'encouragement d'alternatives compatibles avec le modèle dominant de

l'élevage et qui permettent à l'agriculture du Pays Charolais-Brionnais de s'ouvrir vers de nouvelles opportunités et d'innover. Les diversifications sont à réfléchir également en articulation avec les opportunités environnementales

- Aider le développement de nouvelles filières agricoles afin de répondre à de nouvelles attentes et demandes des consommateurs et du marché :

✓ Répondre à la consommation de proximité et valoriser les productions locales, ce qui est une manière de conforter la fonction première de l'agriculture qui est de nourrir, et répond à l'enjeu d'une autonomie alimentaire ;

✓ Soutenir et développer les productions biologiques, très peu développées aujourd'hui sur le Pays ;

- Développer l'engraissement pour les femelles.
- Favoriser l'autonomie fourragère des exploitations.
- Aider le développement de nouvelles filières environnementales.
- ...

● **A2/O5-OB3 - Développer des structures capables d'exporter et s'inscrire dans des logiques collectives**

Le contexte mondial est favorable à la production de viande. Pour être en capacité d'exporter, il faut s'inscrire dans une logique collective.

● **A2/O5-OB4 - Maintenir l'abattoir sur le territoire comme outil commun essentiel**

Cet outil est essentiel pour le territoire. Il est bien dimensionné pour les besoins actuels et répond à la volonté d'un positionnement qualitatif, en écho à la production souhaitée sur la région.

● **A2/O5-OB5 - Structurer la filière agro-alimentaire**

Cet objectif vient conforter un projet économique agricole plus global sur le Pays Charolais afin de valoriser les produits locaux et de les diversifier.

A2/O6 - ORIENTATION 6 : RENOUELER L'OFFRE COMMERCIALE

- Nota : ces questions seront développées dans le cadre du Document d'Aménagement Commercial joint au DOO (article L 122-1-9 code de l'Urbanisme).

L'offre commerciale structure le fonctionnement des bassins de vie et permet de plus en plus la meilleure valorisation des activités locales. Le dispositif commercial en place est de qualité, minimisant l'évasion et souvent attractif sur sa périphérie ; le rôle de Paray en la matière est majeur ; des disparités peuvent se creuser entre les 8 villes motrices qui gagneraient à développer leur offre et leur positionnement dans une logique de complémentarité afin d'éviter le risque de banalisation des offres à l'échelle

Pays et maintenir une évocation commerciale relative à l'échelle du Pays ; les services et commerces de proximité jouent un rôle majeur dans la vitalité des centres urbains ; les communes plus rurales devront pouvoir accéder à une offre généraliste de proximité. La partie Ouest, hors du Pays Charolais-Brionnais, notamment pour la partie Auvergne, reste un secteur à conquérir. Ainsi l'attraction commerciale que pourrait représenter le Charolais-Brionnais pour les territoires limitrophes sera prise en compte (Rhône, Allier, Loire).

- Prendre acte du développement récent de pôles commerciaux : Paray le Monial, Chauffailles notamment et des potentialités sur le Pays, ...
- Mettre en cohérence organisation territoriale et organisation commerciale pour soutenir les villes dont certaines continuent à perdre des habitants ce qui fragilise dès à présent leur armature commerciale et à terme l'équilibre général souhaité
- Anticiper les tendances et les évolutions en cours : densification centres villes, e-commerce, ...

OBJECTIFS

- **A2/O6-OB1 - Respecter les nécessités de développement de chaque partie du territoire**
- **A2/O6-OB2 - Développer les complémentarités et spécificités entre les villes**
- **A2/O6-OB3 - Organiser et structurer l'offre commerciale et les implantations**
 - Articuler l'offre actuelle et à venir en cohérence avec l'armature urbaine,
 - Identifier les localisations préférentielles,
 - Densifier et réinvestir les centres urbains en anticipant et accompagnant les tendances en cours pour un retour des commerces / grandes surfaces en centre-ville / faciliter les mobilités et la proximité.
 - Anticiper l'évolution du e-commerce.
 - Accompagner la diversité commerciale / diversité des clients (jeunes), mixité sociale.

Axe 2

AXE 3 : ORGANISER UN TERRITOIRE DE PROXIMITE POUR SOUTENIR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS



Axe 3

L'organisation et le fonctionnement du Pays Charolais-Brionnais mettent en évidence une structuration atypique : pas de noyau, pas de grande ville moteur, ni d'influence des grands centres urbains de proximité, mais plusieurs petites villes et bourgs dans un espace à dominante rurale, à faible densité. Pour rappel aucune ville ne dépasse aujourd'hui 10°000 habitants et seulement 4 d'entre elles dépassent les 5000 hab. ; 115 sur les 129 communes du Pays ont moins de 1°000 habitants.

Ce maillage territorial original « savant mélange » entre paysages agricoles, villes, bourgs de proximité, villages, hameaux et habitat isolé est très spécifique au Pays Charolais-Brionnais.

Ce fonctionnement apparaît aujourd'hui pour les élus et acteurs du Pays comme une force majeure pour ce territoire rural. Il organise un territoire de proximités qui devient même un modèle pour affirmer et développer une ruralité innovante et créatrice où l'équilibre territorial, les solidarités, le maintien du lien social sont des enjeux essentiels pour un bien vivre ensemble. A un moment où l'intercommunalité progresse et se renforce, certaines communes rurales craignent de ne plus être prises en compte. Le rôle qu'elles jouent dans l'animation locale a été reconnu et leur place dans le fonctionnement local doit être préservée.

Ce modèle exige une vigilance permanente sur l'équilibre territorial à maintenir et renforcer à l'échelle Pays pour ne pas atomiser le territoire et développer des concurrences contreproductives.

La préservation du cadre de vie, la valorisation des atouts d'un territoire, la recherche d'un développement n'ont de sens que reliés à la volonté de promouvoir un territoire « vivant », qui permet de naître, vivre et de mourir, dans le respect de chacun.

Le Pays Charolais-Brionnais a pris le temps d'analyser ses opportunités et aussi ses faiblesses, comme les évolutions en cours : vieillissement de la population marqué, faibles ressources de la population, risque d'isolement lié à des transports collectifs peu développés voire absents dans plusieurs secteurs, parc de logement vieillissant et peu adapté aux nouvelles demandes sociales, contrastes socio-économiques sur les bassins de vie, influences périphériques diverses selon les secteurs, ... L'absence de renouvellement de population au sein des communes, comme sur l'ensemble du Pays, entraîne également un certain essoufflement des initiatives et dynamiques locales et une difficulté à s'ouvrir vers l'extérieur.

Dans cette réflexion collective autour d'un projet d'aménagement et de développement durable, les élus et acteurs du Pays ont volontairement choisi de sortir d'un cadre de référence « Scot urbain » pour traduire les spécificités de leur espace rural dans l'organisation et le fonctionnement du Pays Charolais-Brionnais.

A3/O1 - ORIENTATION 1 : AFFIRMER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL VOLONTARISTE POUR UN REGAIN D'ATTRACTIVITE

Les espaces ruraux « sortent de l'ombre » notamment de la comparaison avec l'urbain, qui jusqu'à présent aidait à les définir.

Le Pays Charolais-Brionnais a pris conscience à travers ses différentes démarches de l'intérêt à s'inscrire dans une nouvelle logique et ambition d'attractivité pour maintenir et renouveler sa population, ainsi que redonner souffle et ambition à son développement. La région Bourgogne participe depuis 2007 au Programme européen Massif Central qui a volontairement développé une stratégie autour de la politique d'accueil depuis plusieurs années. Une partie Nord du Pays est incluse dans le périmètre Massif Central, et la communauté de communes Entre Somme et Loire a engagé une réflexion autour de cette orientation.

La dynamique souhaitée est de lancer et organiser une politique d'accueil à l'échelle Pays, qui devra concerner les habitants actuels mais aussi attirer de nouvelles populations et initiatives locales et accueillir des créateurs d'entreprises (marchands ou non marchands, ...) venant hors du Pays.

Le Scot n'a certes pas vocation par exemple à mettre en œuvre des opérations de promotion mais il doit créer les conditions spatiales et organisationnelles pour favoriser la mise en place et la structuration de cette politique d'accueil.

L'organisation territoriale actuelle est un atout pour maintenir une vie rurale de qualité mais exige que le territoire poursuive sa structuration à l'échelle Pays, pour pouvoir se positionner face à la compétitivité des territoires.

OBJECTIFS

- **A3/O1-OB1 - Avoir une taille critique pour construire une politique d'accueil ambitieuse et articuler attractivité et développement du Pays, attractivité résidentielle et niveau et qualité d'offre de services et d'équipements**

Le Pays Charolais-Brionnais se positionne de manière expérimentale et innovante en Bourgogne comme territoire rural attractif. Il cherche à capitaliser et à transférer les expériences d'autres territoires ruraux et au sein du Pays autour d'une politique d'accueil ambitieuse.

Il s'agira de définir et d'évaluer les priorités en articulant celles-ci avec les besoins de mixité sociale, de solidarités territoriales, tout en répondant à un objectif partagé du bien vivre ensemble en Pays Charolais-Brionnais.

Cette orientation est bien entendu en lien étroit avec les objectifs d'une meilleure accessibilité et équilibre du territoire (déplacements, services, ...) tels que développés dans les autres orientations du PADD.

● **A3/O1-OB2 - Renforcer la visibilité et la lisibilité du Pays Charolais-Brionnais**

Le diagnostic a souvent souligné la difficulté pour le Pays Charolais-Brionnais d'être situé en France voire même localisé en Bourgogne.

De nombreux acteurs y compris en Bourgogne ont du mal à positionner ce territoire, entre Mâcon, le Val de Saône, Creusot-Montceau, Lyon, Moulins, Roanne,...

Le Pays Charolais-Brionnais est à la fois proche et éloigné : il se situe de plus en plus dans l'aire d'influence de la région lyonnaise dans ses franges Sud-Est et Sud-Ouest ; il a déjà un pied en Auvergne avec ses trois communes de l'Allier et les flux migratoires et commerciaux déjà existants de part et d'autre de la Loire. Le Nord Ouest du territoire est en forte liaison avec le Moulinois ; les zones de chalandise se recouvrent et les dynamiques domicile/travail avec l'Allier sont actives. Le Pays entre dans l'aire d'influence de l'agglomération de Monceau les Mines dans sa partie Nord-Est, ...

L'objectif ici est de s'appuyer sur le Scot pour renforcer la lisibilité du territoire pour des « investisseurs et prospects », qu'ils soient financeurs publics ou privés, touristes, de passage ou simples citoyens.

● **A3/O1-OB3 - Conforter le développement des TIC, en intégrant la dimension des usages**

En intégrant la dimension des usages et des services, cet objectif s'articule bien évidemment avec l'Axe 2 (Orientation 1 – Objectif 5). Un territoire ne peut plus penser accueil et développement s'il n'est pas en capacité de proposer des services et usages en TIC, qui répondent aux besoins, attentes et exigences de notre société moderne en pleine mutation. Le développement des usages et des services en TIC participe aussi de manière innovante à la proximité.

● **A3/O1-OB4 – Conforter et élargir l'offre de formation en lien avec les savoir-faire et ressources du territoire**

Des formations de qualité existent dans différents secteurs d'activités. Un territoire attractif est aussi un territoire qui sait valoriser ses savoir-faire et conforter ses pôles de compétitivité par une offre adaptée de formation. Les démarches à imaginer prendront appui sur les TIC, les partenariats avec les pôles universitaires hors du territoire.

● **A3/O1-OB5 - Projet de candidature UNESCO**

Cette candidature constitue une opportunité de mise en valeur des paysages et l'agriculture du Charolais-Brionnais et d'augmenter son rayonnement, notamment en termes de tourisme mais aussi pour apporter une valeur ajoutée au territoire, à sa « marque », à ses productions.

A3/O2 - ORIENTATION 2 : ORGANISER UN MODELE URBAIN SOLIDAIRE

En l'absence de ville centre et d'influence de grands centres urbains (Chalon-sur-Saône à 80 km au nord-est, Mâcon à 60 km au sud-est, Moulins à 70km à l'ouest, Roanne à 60 km), les villes jouent un rôle majeur dans le maillage du territoire, chacune d'entre elles constituant un territoire de proximité relativement autonome.

Pôles d'emploi rural, les villes concentrent 44% de la population du territoire et les principaux services et équipements indispensables (lycée, collèges, services sanitaires, culturels, ...) jouant ainsi un rôle de centralités avec une fonction d'ancrage sur un ensemble territorial.

Ce fonctionnement garantit actuellement l'accès des habitants à un bon niveau de services et commerces de proximité, aux équipements publics et la possibilité d'un parcours résidentiel.

Les villes principales sont néanmoins fragilisées par une perte de population en partie imputable à un report des habitants vers des logements neufs qui se développent plus rapidement dans les communes rurales, alors que le nombre de logements vacants est particulièrement élevé dans l'ensemble du territoire.

A terme, cette fragilisation risque de se traduire par un amoindrissement significatif du niveau de services aux habitants qui participe aujourd'hui à la qualité de vie du Charolais-Brionnais. Mais c'est également l'urbanisme des petites villes qui est en jeu, le plaisir de fréquenter des centres villes ou centres bourgs regroupant des commerces, des cafés et restaurants, de petits équipements culturels, organisés autour d'espaces publics de qualité. Il sera nécessaire d'être attentif au maintien du niveau de services sur l'ensemble du territoire, et notamment pour les personnes âgées (petites unités de vie, etc...), mais aussi enfance et jeunesse (maintien des écoles rurales...)

De plus, ce développement s'accompagne d'une « dispersion » de la population dans de vastes territoires, avec une faible densité humaine.

En dehors des impacts environnementaux et agricoles, ce développement génère des dysfonctionnements urbains :

- une difficulté à organiser une mobilité collective, qui nécessite une certaine densité démographique,
- un coût accru des services à domicile (portage des repas, soins aux personnes âgées, ...) du fait de l'importance des déplacements,
- des coûts élevés pour les réseaux mais également pour les services urbains, tels que la collecte des déchets, le ramassage scolaire.

● A3/O2-OB1 - Reconnaître et conforter la structure territoriale du Charolais-Brionnais au service de la qualité de vie

Le SCOT a pour objectif de pérenniser et renforcer le fonctionnement territorial original du Charolais-Brionnais en reconnaissant le rôle joué par les villes et bourgs principaux dans la vie quotidienne des habitants.

Il s'agit d'identifier et de pérenniser, d'une part, des pôles à l'échelle de bassins de vie, qui garantissent l'ensemble des services nécessaires à la vie quotidienne et rayonnent sur des communes moins bien équipées, d'autre part, des polarités secondaires à une échelle de proximité.

Cette « structure territoriale » doit permettre de mieux organiser le développement et le maintien conjoints de l'habitat, des services, des activités, de la mobilité dans une logique :

- de polarisation, de manière à garantir sur chaque bassin de vie les fonctions nécessaires à la qualité de vie des habitants,
- de solidarité et de complémentarité entre les « niveaux » de l'armature territoriale,
- de spécialisation de manière à faire émerger ou accompagner des fonctions spécifiques à l'échelle de l'ensemble du Pays.

● A3/O2-OB2 - Acter et renforcer le rôle structurant des villes

Il est proposé d'acter le rôle joué par les 8 villes principales dans l'accès aux commerces, services et équipements des habitants.

Elles sont reconnues par l'INSEE comme des pôles de services intermédiaires, c'est-à-dire qu'elles proposent des services qui ne sont pas présents, ou de manière ponctuelle seulement, dans les autres communes du territoire, tels qu'un collège, une gendarmerie, une trésorerie, une librairie, un supermarché, des magasins de vêtement et de chaussures, un opticien, un orthophoniste, etc.

Les 8 villes proposent toutes au moins une trentaine de ces services et équipements intermédiaires.

Il s'agit de :

- ✓ Bourbon-Lancy,
- ✓ Charolles,
- ✓ Chauffailles,
- ✓ La Clayette,
- ✓ Digoin,
- ✓ Gueugnon,
- ✓ Marcigny,
- ✓ Paray le Monial

Paray le Monial, qui compte près d'une centaine de services intermédiaires, a la spécificité d'être également dotée de près d'une cinquantaine de services et équipements dits « supérieurs » en raison de leur plus grande rareté, tels que services d'urgences et de maternité, diverses spécialités

médicales, lycées, hypermarchés, location automobile, etc. Les autres villes n'en proposent pas plus d'une douzaine.

Pour conforter ces villes, il est nécessaire :

- de leur assurer une croissance suffisante de la population en dynamisant la construction neuve par des politiques ambitieuses d'urbanisme, d'aménagement et d'habitat ;
- de diversifier l'offre en logements pour conforter le rôle des villes dans les parcours résidentiels ;
- de conduire des politiques volontaristes de reconquête, revalorisation et de renouvellement du parc de logements existants, avec une double approche d'attractivité des logements et de valorisation urbaine et patrimoniale des centres-villes ;
- de favoriser et accompagner le retour des commerces en centre-ville et de valoriser l'offre existante ;
- de renforcer les complémentarités entre les 8 villes (commerces, services, équipements, tourisme, etc.) ;
- d'accompagner le développement ou la préservation de fonctions « supérieures » à l'échelle du Charolais-Brionnais, notamment à Paray-le-Monial ;
- d'améliorer leur desserte en transport collectif et en direction de Paray-le-Monial ;
- d'améliorer le pôle d'échange multimodal de Paray-le-Monial.

● **A3/O2-OB3 - Reconnaître et conforter le rôle des autres bourgs structurants comme relais de services à la population**

Les villes sont relayées dans leur fonction d'accès aux services à la population par un réseau de bourgs qui offrent les services et commerces de première nécessité (appelés services de proximité par l'INSEE : boulangerie, boucherie, poste, épicerie, coiffure, médecin généraliste, pharmacie, infirmier, électricien, garage automobile, etc.).

Les Bourgs structurants pour leur fonction de relai dans l'accès aux services de proximité sont :

- ✓ *Iguerande*
- ✓ *Issy-l'Évêque*
- ✓ *Palinges*
- ✓ *Saint-Bonnet-de-Joux*
- ✓ *Saint-Christophe-en-Brionnais*
- ✓ *Saint-Yan*
- ✓ *Cronat*
- ✓ *Melay*

Il s'agit là encore de reconnaître le rôle structurant de ces bourgs dans le fonctionnement du territoire et de les conforter dans leur fonction de desserte en services et commerces de proximité.

Pour cela, il est nécessaire de renforcer l'attractivité de leur centre bourg par une politique de valorisation combinée de l'habitat ancien, des espaces publics et des commerces et services.

Il est également nécessaire d'y renforcer la diversité de l'offre en logements par une offre nouvelle moins monotypée : petit collectif, habitat intermédiaire, logements de taille petite et moyenne destinés aux seniors et aux jeunes, ...

Enfin, ces bourgs structurants doivent jouer un rôle de rabattement vers les villes en termes de déplacements : développement d'une offre de transports collectifs vers les villes, parkings de covoiturage, voies cyclables.

● **A3/O2–OB4 - Assurer un développement des autres communes rurales sans nuire aux dynamiques existantes : promouvoir une ruralité moderne**

Certaines communes rurales encore peu peuplées bénéficient d'une construction neuve qui témoigne d'une attractivité résidentielle importante. Une partie de cette construction est cependant alimentée par un report de population depuis les villes du Pays. La redynamisation de la construction neuve sur l'ensemble du Pays en lien avec l'ambition d'attractivité et de redynamisation du territoire passera par une recherche d'équilibre de la demande de construction entre les villes, les bourgs structurants et les communes plus rurales en développant les synergies « villes/bourgs/espaces ruraux ». Le développement de la construction neuve souhaitée prendra en compte l'évolution démographique constatée sur le territoire SCOT. Il doit également être organisé de manière à en minimiser les impacts tant sur l'identité et le fonctionnement de ces communes que sur leurs espaces naturels et agricoles.

Pour cela, il convient :

- D'utiliser prioritairement les terrains disponibles situés dans les secteurs déjà bâtis,
- De regrouper les constructions neuves et les localiser en proximité immédiate des secteurs urbanisés,
- De privilégier le bourg ou le(s) hameau(x) où sont localisés les équipements, services et commerces, quand il y en a (école, mairie, poste, boulangerie, boucherie, ...),
- De promouvoir des opérations d'ensemble autorisant une meilleure insertion urbaine et paysagère, une utilisation plus rationnelle de l'espace et des formes urbaines plus diversifiées.

● A3/O2-OB5 - Tenir compte des dynamiques de territoire et encourager les synergies « villes-bourgs-espace rural »

Le Charolais-Brionnais n'est pas homogène en termes de dynamiques de développement. Alors que le nord du territoire souffre d'une baisse démographique et d'une faible attractivité résidentielle, la partie centrale du Charolais-Brionnais, irriguée par la RCEA, jouit d'une dynamique plus favorable. Le sud du SCOT, quant à lui, ne présente pas un profil homogène, mais bénéficie de l'influence de la région Rhône-Alpes.

Le SCOT constitue un projet de territoire solidaire. Il cherche, par sa cohérence d'ensemble, à entraîner l'ensemble du Pays dans une dynamique d'attractivité et à maintenir les équilibres. Les liens et synergies entre les villes, les bourgs et les espaces ruraux seront favorisés afin de soutenir les territoires de proximité. Les dynamiques territoriales plurielles sont également une source d'opportunités de développement, qu'il faut reconnaître et appuyer.

Pour autant, le projet devra être conduit selon un principe de réalité, tenant compte des capacités de chaque entité à contribuer au développement global du territoire

A3/O3 - ORIENTATION 3 : RELEVER LE DEFI D'UNE MOBILITE DURABLE

Le projet de SCoT tient compte du caractère rural et de l'étendue du territoire du Charolais-Brionnais qui rendent très difficile la mise en place d'une offre de transport collectif performante et attractive.

La prise en compte des besoins en matière de mobilité est pourtant une question primordiale en milieu rural : l'absence d'alternative à la voiture place les ménages les plus modestes, les jeunes dans une situation difficile. Le territoire souhaite relever ce défi social et d'attractivité territoriale et faire face à l'accroissement du coût des déplacements automobiles pour ses habitants, et faciliter l'accès à ses services.

Déjà engagé dans une politique volontariste d'amélioration de son offre via sa plate-forme C'MOBIL, le territoire envisage aujourd'hui de fournir de nouveaux efforts afin de d'améliorer le service actuel et offrir des alternatives à l'usage individuel de la voiture.

La stratégie retenue par le SCoT, réaliste, s'appuie sur l'organisation de l'armature urbaine qui promeut les territoires de proximité et sur tous les modes de transport, elle valorise la complémentarité et la diversité des offres.

OBJECTIFS

- **A3/O3-OB1 - Faciliter les déplacements de proximité en poursuivant le développement des Transports à la Demande (TAD) dans les bassins de vie ruraux avec des systèmes de rabattement vers les villes et bourgs-centres :**

Les Transports à la Demande constituent un levier majeur pour désenclaver les territoires isolés, faciliter l'accès aux services et commerces.

Ils contribuent à forger le territoire des proximités souhaitées par les élus favorisant une certaine autonomie des populations au sein de leurs bassins de vie.

Le SCoT assurera l'accessibilité des villes depuis leur bassin de vie.

Les bourgs structurants doivent jouer un rôle de rabattement vers les villes en termes de déplacements : développement d'une offre de transports collectifs vers les villes, parkings de covoiturage, voies cyclables, ...

- **A3/O3-OB2 - Assurer des dessertes de transport collectif des villes du territoire et améliorer l'offre à destination de Paray-le-Monial (étoile ferroviaire)**

Le projet de SCoT favorise l'amélioration de l'offre des lignes inter-urbaines.

Il s'agira :

- **d'optimiser le réseau en développant des lignes inter-urbaines** à destination des villes et d'adapter l'offre à l'armature urbaine du territoire et ainsi répondre à certaines carences de liaisons. Les connexions avec les communes de Bourbon-Lancy et Marcigny mériteraient d'être développées.
- **de favoriser des dessertes performantes des villes** (lieux d'interconnexion) à destination de Paray-le-Monial. Cette organisation permettra aux centralités des bassins de vie d'accéder aux services supérieurs et commerces de Paray-le-Monial. Il s'agit aussi de s'appuyer sur l'étoile ferroviaire de Paray-le-Monial comme lieu d'échange intermodal.

- **A3/O3-OB3 - Elaborer des systèmes de transports en commun plus performants dans les bassins de vie plus urbains :**

Le SCoT envisage la mise en réseau les principales villes et leur connexion avec leur périphérie rurale dans l'objectif de faire naître un « cœur de mobilité ».

- **A3/O3-OB4 - Soutenir l'innovation et le développement de services de transport spécifique pour la mobilité :**

S'engager dans une politique volontariste pour la mobilité implique une politique d'innovation et de recherches de toutes les alternatives possibles à l'usage individuel de la voiture. Ainsi, seront promus :

- **les pratiques de covoiturage et d'auto-partage** en réalisant des aires prévues à cet effet (inscription dans les documents d'urbanisme) : création

d'aires de covoiturage à proximité des gares TER et des échangeurs de la RCEA,

- **la fusion des lignes du réseau de bus avec les transports scolaires,**
- **le soutien aux initiatives existantes** : C'MOBIL, la plate-forme mobilité du Charolais-Brionnais : une centrale d'information sur les moyens de transports existants
- Développer le réseau des mobilités douces.

● **A3/O3-OB5 - Inscrire l'ensemble des objectifs dans un plan de déplacement Pays**

Mettre en œuvre ces objectifs implique une coordination entre les différentes offres de service. Dans cette perspective, un plan de déplacement rural élaboré en concertation avec les différentes autorités organisatrices de transport pourrait constituer un document stratégique pour faciliter l'émergence d'un réseau de mobilité plus efficace. La création d'une AOT territoriale pourrait faciliter sa mise en œuvre.

● **A3/O3-OB6 - Contribuer à la réduction des déplacements**

Toujours afin de limiter les déplacements, le projet de SCoT encourage les liens entre urbanisme et transport et se propose :

- **de s'appuyer sur son modèle urbain de proximité** qui maintient et améliore la mixité fonctionnelle des villes et des bourgs et donc limite les déplacements de courte distance.
- **de limiter les déplacements pendulaires** (entre le domicile et le travail) et donc favoriser la localisation des nouvelles zones d'urbanisation à proximité des zones d'emploi et du réseau de transports collectifs lorsqu'ils existent ; notamment à proximité des réseaux proposant de bonnes fréquences de passage (essentiellement dans les villes disposant d'une gare TER) :
 - ✓ constituer des réserves foncières aux abords des gares
 - ✓ engager des processus de renouvellement urbain dans les secteurs situés à proximité des gares car ils constituent des sites stratégiques
- **Développer un urbanisme favorable aux mobilités douces** en mettant en place des aménagements cyclables et piétons de qualité et sécurisés.

A3/O4 - ORIENTATION 4 : TENDRE VERS UN HABITAT DURABLE, ATTRACTIF ET ADAPTE A LA DIVERSITE DES BESOINS

Les marchés immobiliers, globalement détendus, se traduisent par des facilités d'accès tant au logement locatif qu'à la propriété immobilière. Celles-ci ne signifient pourtant pas que l'ensemble des besoins sont satisfaits, notamment ceux des jeunes, des personnes âgées, des personnes seules. De plus, la contrepartie d'un marché immobilier trop détendu réside dans la faible qualité du parc ancien et la difficulté à valoriser le parc existant, qui se vide au profit des logements neufs (4 300 logements vacants en 2007 et 4 800 résidences secondaires).

Enfin, la qualité de l'offre n'est pas homogène sur tout le territoire et se traduit par des déséquilibres socio-spatiaux, qu'il s'agisse des centres anciens des villes et bourgs ou des quartiers ou îlots d'habitat social.

Le Plan Départemental de l'Habitat identifie 2 principaux enjeux pour le Charolais-Brionnais :

- amélioration du parc privé existant,
- amélioration de l'attractivité du parc locatif social existant.

L'axe prioritaire d'intervention pour le Charolais-Brionnais est de « donner la priorité à la revitalisation des bourgs-centres » (correspondants aux 8 villes identifiées).

● A3/O4-OB1 - Requalifier le parc ancien et reconquérir les logements vacants, notamment dans les centres villes et centres bourgs

La valorisation du bâti existant, la reconquête des logements vacants, la dynamisation des centres anciens constituent des priorités fortes et convergentes du projet de SCOT.

Elles sont indispensables non seulement à un modèle de développement durable, respectueux des fonctions naturelles et agricoles et économe en ressources de toutes natures, mais également au confortement des villes et bourgs structurants et donc à la préservation du niveau de service à la population et de la qualité de vie.

Par ailleurs, les quartiers anciens étant généralement situés au cœur des villes et bourgs structurants, il s'agit de secteurs stratégiques du point de vue de l'accès aux services, particulièrement adaptés à la fonction d'habitat.

● Plusieurs axes de travail seront poursuivis :

- La requalification du parc de logements anciens et la reconquête des logements vacants de manière à restaurer leur attractivité résidentielle (lumière, espaces extérieurs, stationnement, accessibilité, surfaces des logements, diversité des typologies, performance énergétique, aspect des façades, etc.) : opérations de réhabilitation, de renouvellement urbain (démolition-reconstruction) ou « greffes urbaines » en neuf.

- ✓ *en priorité dans les centres des villes et des bourgs structurants. En effet, compte tenu des difficultés à lutter contre le délaissement du parc ancien (coût de la réhabilitation, réorientation de la politique de l'ANAH vers les propriétaires occupants), il est nécessaire de cibler les efforts sur des secteurs géographiques délimités permettant non seulement de concentrer les moyens mais également de créer une dynamique de revalorisation.*
- ✓ *Une attention particulière sera accordée au maintien ou au renforcement de l'attractivité du parc collectif privé et public qui joue un rôle important dans la diversité de l'offre en logements et qui présente des atouts du point de vue des besoins futurs liés au vieillissement (situation dans la ville, possibilité de mettre un ascenseur, taille des logements...).*
- L'amélioration de la performance énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique, en accompagnement des politiques conduites aux niveaux national et départemental, sur l'ensemble du territoire du SCOT.

● **A3/O4-OB2 - Maintenir et requalifier le parc locatif social**

La demande en logement locatif collectif social est particulièrement faible dans le territoire. Il n'est donc pas proposé d'objectif de production nouvelle de logements collectifs sociaux, qui risquerait par ailleurs d'être facteur de blocage compte tenu des politiques actuelles des principaux partenaires institutionnels (Etat notamment, dont les agréments sont ciblés sur les grandes agglomérations du département, mais également principaux bailleurs sociaux). Pour autant, il est souhaitable que les bailleurs sociaux participent à l'effort de production de logements neufs adaptés aux personnes âgées, compte tenu de l'ampleur quantitative des besoins et de la faible représentation des promoteurs privés. De petites opérations d'habitat individuel groupé bien ciblées peuvent également être envisagées dans certains territoires (pour de jeunes ménages par exemple).

En revanche, dans le contexte actuel, le parc locatif existant constitue un atout pour le territoire, qu'il convient non seulement de maintenir mais aussi de requalifier :

- précarisation des ménages et risques accrus d'habitat indigne dans le parc privé, en propriété occupante comme en locatif,
- difficultés toujours croissantes de production, se traduisant également par des niveaux de loyer élevés.

● **A3/O4-OB3 - Prendre en compte l'enjeu du vieillissement et de la perte d'autonomie dans l'offre d'habitat**

Les forts besoins en logement adapté des personnes âgées et des personnes en perte d'autonomie doivent être anticipés, d'autant plus que les

caractéristiques actuelles du parc sont a priori peu adaptées au maintien à domicile (habitat individuel dispersé) et à une mobilité faible

- politiques d'adaptation des logements existants à la perte de mobilité et au handicap.

- développement d'une offre nouvelle attractive pour les ménages vieillissants (en neuf ou en réhabilitation), au moment où ils souhaitent anticiper leur vieillissement mais restent de jeunes seniors dynamiques : localisation proche des commerces et services, notamment de l'offre médicale, appartement avec balcon ou terrasse et ascenseur ou petite maisonnette de plain-pied, accessibilité interne du logement, organisation du logement permettant d'accueillir un petit enfant ou un aidant familial, adaptation au handicap.

- développement de l'offre d'hébergement spécifique à envisager avec le Conseil Général en fonction de la territorialisation du schéma gérontologique.

● **A3/O4-OB4 - Diversifier l'offre en logements pour mieux répondre aux parcours résidentiels**

Au-delà des personnes âgées, le parc actuel répond mal aux besoins des jeunes et des personnes isolées compte tenu de la très forte surreprésentation de l'habitat individuel de grande superficie. Il s'agit donc de proposer, via l'offre en neuf et les politiques de réhabilitation, une offre alternative en accession comme en locatif proposant de petites typologies et superficies, prioritairement dans les villes et bourgs structurants, mieux adaptés aux publics jeunes et isolés.

● **A3/O4-OB5 - Permettre une production de logements neufs qui soutienne l'effort de reconquête des résidences vacantes et secondaire**

L'ambition du SCOT est d'atteindre environ 95 000 habitants d'ici 2040 (0,15 % de croissance démographique d'ici 2040, et 0,1 % d'ici 2025).

Entre 1999 et 2007, environ 80 résidences principales, en solde apparent¹, se sont « perdues » chaque année, devenant vacantes, se transformant en résidences secondaires ou étant démolies (pour partie au profit d'une reconstruction).

Le SCOT se donne pour objectif d'avoir divisé par 2 ce nombre à l'échéance 2040, notamment en ce qui concerne les résidences secondaires et vacantes, pour inverser la tendance à partir de 2040 et

¹ Ce chiffre de 80 n'est que le solde apparent entre des mouvements plus amples : résidences secondaires devant vacantes tandis que de nouvelles résidences secondaires sont construites, résidences principales devant vacantes, logements vacants reconquis au profit de l'habitat principal, etc. Le détail de ces mouvements n'est pas connu à partir de la source INSEE. Seul ce solde est visible, c'est pourquoi il est dit « solde apparent ».

enclencher un mouvement de reconquête des logements sous-occupés (diminution du stock).

D'ici 2040, il sera également nécessaire de poursuivre une politique de construction en logements neufs pour compenser les logements devenant vacants ou secondaires et surtout les logements démolis y compris au profit de la reconstruction (renouvellement urbain).

A ces besoins s'ajouteront les logements nécessaires au « desserrement des ménages ». Enfin, le léger accroissement démographique devrait se traduire par un besoin en logement supplémentaire qui viendra compléter les objectifs de construction.

Pour mémoire, la construction neuve s'est élevée à environ 320 logements par an dans le Pays entre 1999 et 2007 (322 logements en 2010 et 273 en 2011²).

Il est rappelé que le volume de construction neuve est une condition nécessaire mais non suffisante à l'accueil de nouvelles populations et que ces orientations sont en lien étroit avec les orientations des axes 1 et 2.

● **A3/O4-OB6 - Développer des stratégies territoriales de l'habitat**

La prise en compte des enjeux d'habitat ne peut se concrétiser qu'à travers des politiques locales de l'habitat, à des échelles pertinentes de travail recouvrant les bassins d'habitat. Le Syndicat Mixte du Pays pourra constituer à la fois un outil d'aide à la réflexion des EPCI qui s'empareront de cet enjeu (données d'observation) et un outil de soutien à leur mise en œuvre (identification de priorités dans le futur Contrat de Pays).

² Le chiffre de 2011 ne comprend pas les 3 communes de l'Allier.

A3/O5 - ORIENTATION 5 : SOUTENIR LA STRUCTURATION D'UNE OFFRE DE SANTE SOLIDAIRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE Le territoire se trouve confronté à différentes problématiques liées à la démographie médicale :

- Anticiper les besoins à venir / vieillissement de la population, non remplacement de médecins
- Innover et optimiser les ressources à une échelle pertinente d'action
- Trouver de nouvelles réponses : santé, perte d'autonomie, accueil
- Faire du vieillissement une « croissance grise »

Différentes initiatives, à l'exemple du Groupement de Coopération Sanitaire ou de la démarche territoriale de santé ont été engagées.

OBJECTIFS

- **A3/O5-OB1 - Structuration d'un Contrat Local de Santé engageant les élus et structures du territoire à se coordonner sur les besoins locaux, avec l'ARS.**
- **A3/O5-OB2 - Appui sur les structures d'échelle Pays : Groupement de Coopération Sanitaire, Réseau Gérontologique-CLIC ? ...**
- **A3/O5-OB3 - Se positionner comme un territoire innovant en matière de « croissance grise ».**
- **A3/O5-OB4 – Conforter le pôle de Santé de Paray-le-Monial et le maillage avec les structures locales**

A3/O6 - ORIENTATION 6 : FACILITER LES COOPERATIONS INTER-COMMUNAUTAIRES INFRA-PAYS ET AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

Le Pays Charolais-Brionnais est en ordre de marche depuis de nombreuses années. Il existe un accord unanime des élus sur l'appartenance au Pays Charolais-Brionnais : c'est une identité forte, une construction commune indispensable et essentielle pour le développement et l'aménagement de ce territoire en Sud Bourgogne. Pour autant, le territoire est vaste, et les fonctions centrales du Pays ou les attentes vis-à-vis du Pays sont nécessairement vécues différemment selon là où on se situe.

Les potentialités, les problématiques, les enjeux, les perspectives sont ainsi à analyser de manière précise, au regard aussi des spécificités, des besoins et des projets de chacun de ces territoires. Lors des rencontres locales, des réunions, chacun d'entre eux a largement exprimé son souhait et besoin d'être reconnu en tant que tel dans la démarche en cours, afin d'être pris en considération là où il en est et en lien avec les autres. C'est le pari et le défi de ce Pays depuis plusieurs années ...

Dans le cadre du Scot, il est donc essentiel de mettre en évidence les projets structurants à l'échelle Pays, infrastructures de transport et de déplacement, offre économique locale, services intermédiaires et supérieurs, ..., tout en soutenant les projets intercommunaux dans la mesure où ils sont en cohérence avec les grandes finalités de la démarche.

OBJECTIFS

- **A3/O6-OB1 - Affirmer l'échelle Pays, les projets intercommunautaires et les intercommunalités pour la réflexion et la mise en œuvre des projets**
 - ✓ habitat, transports, mobilités dont connexions mobiles et Internet.
 - ✓ réflexions en matière d'urbanisme comme mise en place de PADD intercommunaux, voire de PLUI.
 - ✓ mise en réseau des acteurs /coordination en termes de services à la personne, du lien social, du « mieux vivre ensemble ».
- **A3/O6-OB2 - Renforcer la solidarité entre les EPCI autour de projets, par exemple pour la protection des ressources et la réduction des nuisances**

Le développement des infrastructures de transport et des zones d'activités entraîne une augmentation des nuisances sonores et dégrade la qualité de l'air. Le positionnement des zones d'activités est donc envisagé dans des lieux stratégiques au niveau économique mais n'impactant pas les zones habitées.

D'autre part, un accroissement des besoins en eau et de la quantité de déchets produite est lié à l'évolution démographique.



Axe 3

Pour anticiper ces phénomènes, il convient d'envisager une réponse collective pour la création et la gestion de nouveaux équipements (captages d'eau potable, station d'épuration, déchetterie, centres de stockage, ...).

4. ANNEXES

Cartes récapitulatives des enjeux pour chaque Axe :

Carte AXE 1

PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LES MARQUEURS IDENTITAIRES DU PAYS

Carte AXE 2-1

VERS UN TERRITOIRE ACCESSIBLE, OUVERT ET CONNECTE

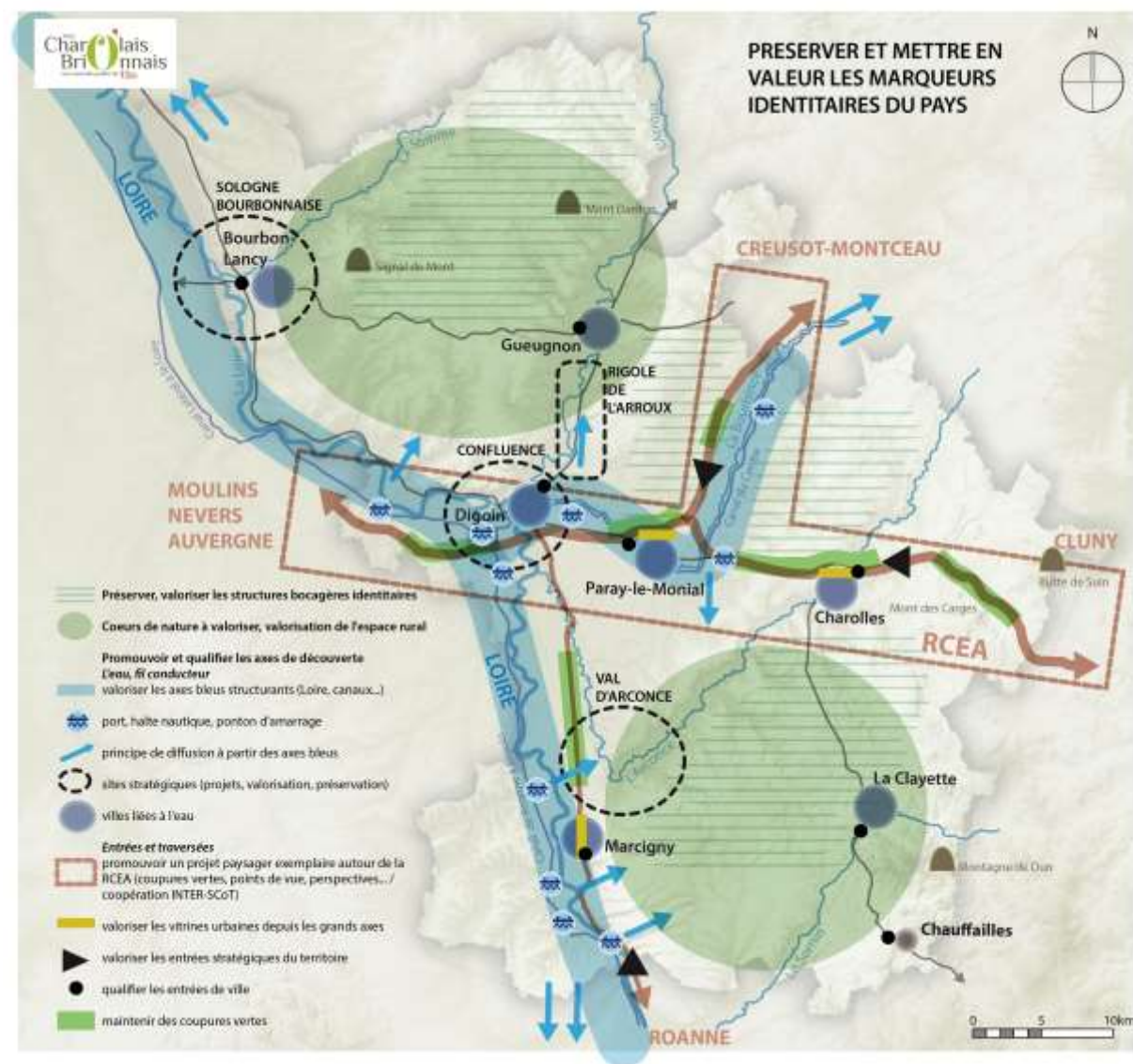
Carte AXE 2-2

**ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES EN COURS ET LA
STRUCTURATION DU TERRITOIRE**

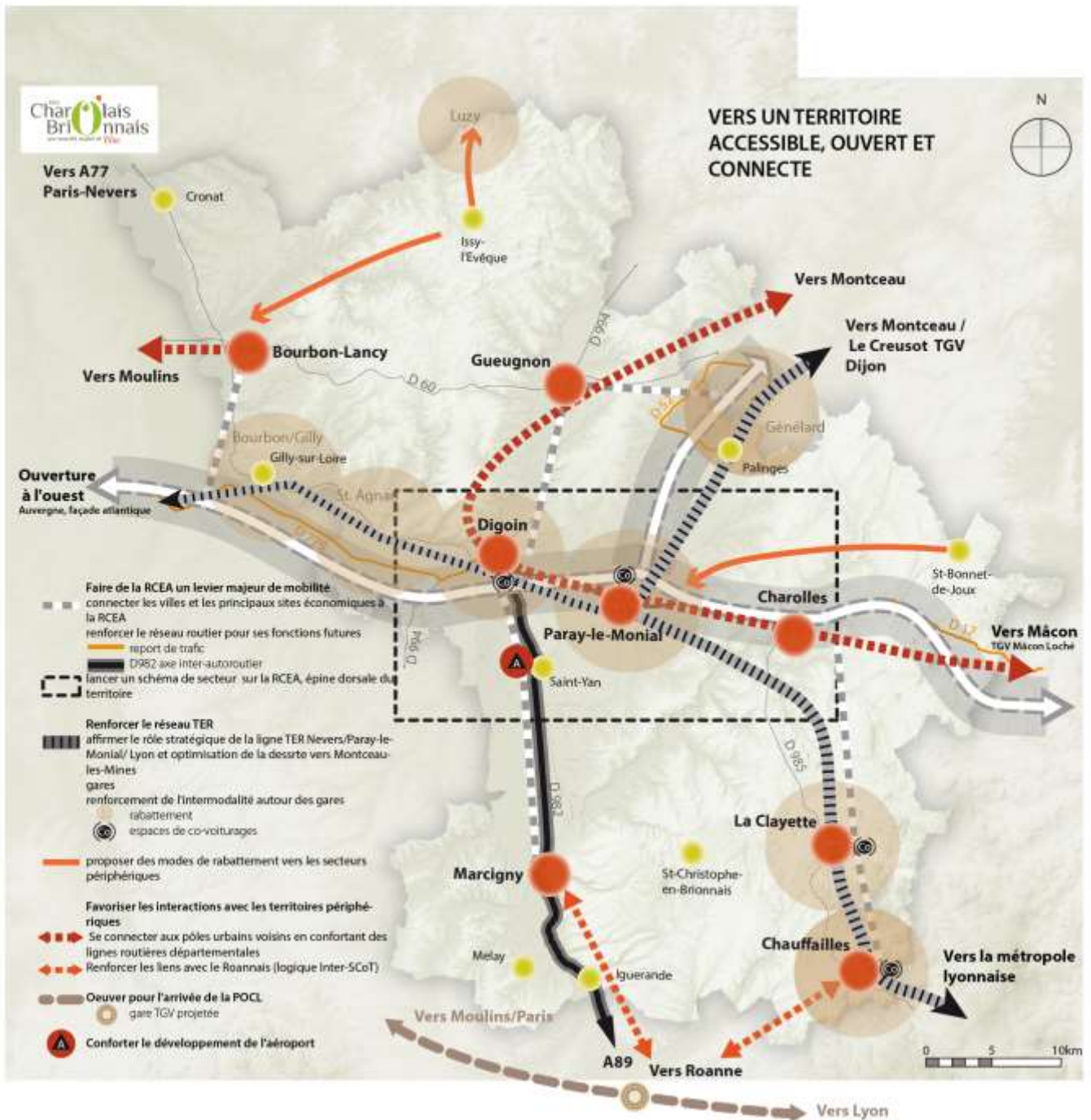
Carte AXE 3

DYNAMIQUES TERRITORIALES ET MODELE URBAIN SOLIDAIRE

Carte Axe 1



Carte AXE 2-1



Carte AXE 2-2



Carte AXE 3

